

◆ DOSSIER SPÉCIAL

DANSE



© José Ibañeta, Olivier Horeix

Ballet de Biarritz

- ◆ LES ORIENTATIONS DE LA FNAPEC POUR 2008
- ◆ ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ : LE POINT SUR LES NOUVEAUX TEXTES
- ◆ PARTENARIAT : LES 25 ANS DE L'ORCHESTRE FRANÇAIS DES JEUNES
- ◆ L'ACTUALITÉ DES RÉGIONS

I ♥ U*



Piano droit Yamaha YUS 5

Pianos droits Yamaha séries U & YUS

SILENT *Piano*[™]

Gamme mythique et mondialement réputée, la série U est reconnue pour sa fiabilité, ses performances musicales et son rapport qualité/prix. Elle est maintenant complétée par la série YUS, avec des matériaux de type concert pour une sonorité encore plus ample et plus riche et un toucher toujours plus agréable. Ces pianos évoluent en permanence pour combiner au mieux usage intensif, fiabilité, longévité, confort de jeu et exigences musicales de premier ordre. Disponibles en version SilentPiano[™], système exclusif pour profiter de votre instrument à tout moment, les pianos droits Yamaha des séries U et YUS réalisent un parfait équilibre entre technologies de pointe et savoir-faire artisanal. Venez découvrir les pianos Yamaha chez votre distributeur agréé, appréciez les qualités d'un instrument de facture irréprochable et profitez pleinement du savoir-faire qui forge la réputation de Yamaha depuis 1887.

 **YAMAHA**
www.yamaha.fr

Sommaire

▶▶ L'actualité Fnapec	
• Congrès 2007, la FNAPEC en mouvement	4
• Congrès 2007, plan d'action et orientations	6
• Musicora 2007, échanges et rencontres	9
• Découverte de l'Ircam	10
▶▶ Musiques d'Ensemble	
• L'édition 2007	12
▶▶ Enseignement	
• L'enseignement musical, un investissement rentable	14
• Enseignement spécialisé, une avalanche de textes	15
• Vive le rayonnement !	16
• L'enseignement supérieur à la sauce Bolognaise	18
• Pratique amateur ou orientation professionnelle	20
▶▶ Dossier Danse	
• Une discipline emblématique et mal-aimée ?	22
• Pourquoi une loi ?	24
• Au-delà de l'acquisition d'une technique	26
• Danse à l'école, le partenariat enseignant-artiste	27
• Angein Preljocaj, l'interview	30
▶▶ Théâtre	
• Département d'Art Dramatique du CRD d'Orléans	32
▶▶ Initiatives	
• Klaus Compagnie	34
• L'Archipel de Musique (Languedoc-Roussillon)	35
▶▶ Portrait	
• Emmanuel Larrangé (ITEMM)	36
▶▶ L'actualité des régions	
• Si la rue de Madrid m'était contée...	37
• L'APEC d'Istres fête ses 20 ans en musique	38
• Saint-Victoret, une petite école de musique en sursis	39
• Le CRD de La Roche sur Yon	40
• Gujan-Mestras, Saumur, La Teste de Buch	42-43
• Les rencontres de Bordeaux	44
• Rencontres à venir	45
▶▶ Concours	
• 1 ^{er} Concours National de Saxhorn, Euphonium	46
▶▶ Partenaires	
• Les 25 ans de l'OFJ	48-49
• Orchestre à l'école	50

Siège social de la Fnapec

106, rue d'Amsterdam 75009 Paris
• Tél. : 01 42 82 00 19

Responsable de la publication :
Claire Crézé • Tél. : 02 37 90 72 60

Responsables de la rédaction :
Muriel Bellier, Muriel Mahé

Correctrice : Livine Verdbois

Contact publicité : Catherine Brun

Création graphique : PMR/Marc Rouvé-Véronique Bulbeau

Imprimerie : Sajic Vieira-Angoulême • Tél. : 05 45 61 28 58

Dépôt légal n°2346 - 3^e trimestre 2007 ISSN : 0755-1193



La publicité paraît sous la seule responsabilité des annonceurs.
La Fnapec tient à leur exprimer ses vifs remerciements pour leur soutien.

ÉDITO

Plus de cinquante années après sa création, la FNAPEC continue à agir pour la défense et le développement des enseignements artistiques.

Ses objectifs sont restés les mêmes : permettre à chaque enfant de bénéficier d'une pratique épanouissante de la musique, de la danse, du théâtre quelles que soient ses origines géographiques ou sociales et permettre aux jeunes qui choisissent de s'orienter vers une carrière artistique d'acquiescer les éléments indispensables pour répondre au mieux aux exigences de leur profession.

Au fil des années, tous les parents bénévoles qui nous ont précédés ont agi sans relâche pour atteindre ce but. Les résultats acquis ne sont jamais définitifs et doivent toujours être défendus avec ardeur et vigilance, tant le domaine culturel est un sujet éminemment politique et trop souvent considéré comme secondaire.

Aujourd'hui l'action de la FNAPEC se poursuit sur deux niveaux parallèles et complémentaires, présentés lors de notre Congrès 2007 à Paris :

- Le service aux associations en étant à votre écoute pour vous donner des outils et des moyens d'action pour développer et pérenniser votre association et pour relayer et adapter les positions de la FNAPEC au niveau local puisque, conséquence des lois de décentralisation, les centres de décision se sont déplacés vers les communes et leurs groupements, les départements, les régions.
- L'affirmation de la place et du rôle de la FNAPEC, interlocuteur obligé, écouté et sollicité, auprès de ses partenaires et des institutions par l'expression de positions sur tous les sujets concernant l'enseignement artistique.

Les associations ne doivent pas céder à la tentation de se replier sur elles-mêmes car c'est en partageant et en mutualisant les expériences que nous pouvons défendre d'une voix unanime les positions de la FNAPEC.

Nous devons avoir une vue à long terme sur les répercussions des actions entreprises, des décisions prises au-delà des enjeux immédiats. Nous devons donc plus que jamais communiquer, échanger, nous unir pour agir dans le bon sens. Les unions régionales sont au carrefour des préoccupations des associations et de la Fédération. Il est primordial de réactiver celles qui sont en sommeil ou en difficulté avec l'aide des plus actives et des plus dynamiques pour que le conseil d'administration de la FNAPEC puisse jouer pleinement son rôle. Nous sommes à la fois parents d'élèves de l'enseignement général et parents d'élèves de l'enseignement spécialisé. Cette position nous permet de défendre légitimement un projet éducatif global, offrant une éducation artistique enrichie d'une pratique collective au sein des établissements scolaires à tous les enfants et un enseignement spécialisé de qualité à tous ceux qui le souhaitent.

C'est l'objectif que nous poursuivrons pour l'année à venir et pour lequel nous comptons sur votre soutien, comme vous pouvez compter sur le nôtre.

Claire Crézé

Le Bureau de la FNAPEC remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce numéro.



CONGRÈS 2007

La Fnapec en mouvement

Le rapport moral annuel, soumis à l'Assemblée Générale, doit être, pour tout président d'association, un moment privilégié pour réfléchir et prendre du recul par rapport aux orientations prises et aux activités en cours.



Une assistance attentive

Lors de mon élection en avril 2006, j'ai sollicité l'engagement à mes côtés de tous les membres du Conseil d'Administration afin qu'ensemble, nous puissions donner un nouvel élan à la FNAPEC, et demandé fermement que la transparence soit la règle de nos débats. Des commissions, des groupes de travail et de réflexion se sont mis en place sur des sujets identifiés comme autant de préoccupations des associations. La décentralisation, les adhérents, la cotisation ont donc été au cœur de nos préoccupations, et ces sujets resteront d'actualité pour l'année qui vient. Nous avons aussi travaillé sur le conseil d'établissement, la présence des parents aux jurys d'examen, l'idée étant d'aboutir à la réalisation de fiches pratiques sur ces sujets qui nous concernent tous un jour ou l'autre. La diversité des opinions qui s'expriment au cours de nos débats ne doit pas être un frein à notre avancée, mais, au contraire, nous aider à aller plus loin. Confronter nos points de vue, divergents parfois, ne doit pas conduire à un constat d'impuissance, mais nous pousser à trouver des solutions originales, respectueuses de la philosophie de la FNAPEC, et porteuses d'avenir pour notre Fédération.

UN TRAVAIL SUR LE LONG TERME

Car tel est bien l'enjeu de notre travail : la pérennité de notre action. En effet, cette année encore, comme toutes les années précédentes depuis bientôt 20 ans (et au vu des chiffres tirés de la comptabilité de ces années passées), nous constatons une érosion du nombre des associations adhérentes et des cotisations de leurs membres. Les raisons en sont multiples, complexes et nous ne devons pas nous abriter derrière ce qui est un constat général du monde asso-

ciatif : de nombreuses associations voient le jour chaque année, mais il devient de plus en plus difficile de recruter des adhérents, et plus difficile encore de trouver des membres pour s'investir dans la vie de l'association, dans son fonctionnement, dans sa direction. Et pourtant, les attentes des adhérents sont multiples... Il faut donc sans cesse rechercher l'adéquation entre les attentes de « la base » et les propositions de « la tête ».



Claire Crézé, Présidente de la FNAPEC

Je tiens donc à affirmer haut et fort qu'adhérer à la FNAPEC est pour chacun d'entre nous, à tous les niveaux, un engagement mutuel entre la Fédération, les Associations et tous leurs adhérents. Sans cette réciprocité bien comprise, il ne peut y avoir d'action constructive sur le long terme. En cotisant pour tous les adhérents de vos associations, vous donnez à la FNAPEC les moyens et la liberté d'agir en votre nom à tous les niveaux de décision. Nous avons besoin d'une base solide et forte pour appuyer et relayer nos démarches. Plus la base est large,

plus notre action s'ancre dans la légitimité. Et parce que vous nous donnez cette assise, preuve de votre confiance, le Conseil d'Administration doit s'engager et agir pour vous permettre de renforcer votre position locale. Aujourd'hui en effet, le département et la région jouent, et joueront de plus en plus, un rôle prépondérant dans le développement des enseignements artistiques (schémas départementaux, mise en place des CEPI et du DNOP, pôles habilités à proposer un enseignement supérieur...). C'est auprès de votre Président d'Union Régionale que vous devez trouver informations, aide et soutien pour analyser la situation locale et appuyer vos actions. Car votre Président d'Union Régionale, membre du Conseil d'Administration de la FNAPEC, aura, en amont, contribué à mettre au point « la position de la FNAPEC » sur les sujets d'actualité qui serviront de base à vos interventions. Nous devons donc rester fédérés pour défendre les enseignements artistiques et garantir leur qualité et leur niveau pour tous les enfants en tout point du territoire, tout en respectant les spécificités locales.

DES ACTIONS MULTIPLES

À l'extérieur, l'image de la FNAPEC reste, avec raison, très positive. Les contacts réguliers et entretenus avec la DMDTS, les associations de directeurs et divers organismes font ressortir des attentes et le souhait de collaborations interactives. Oui la FNAPEC représente un interlocuteur fiable et sérieux, le seul qui parle au nom des parents d'élèves des enseignements artistiques, avis précieux pour nombre de nos partenaires, pour qui nous sommes aussi usagers, contributables, électeurs... À nous de nous donner les moyens de répondre à ces attentes,

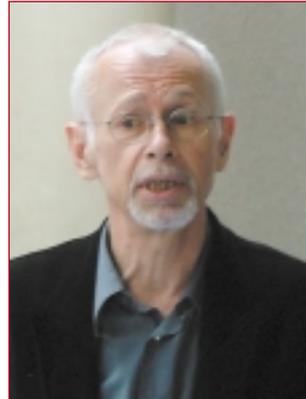
de donner des avis pertinents sur les questions qui nous sont posées. Le seul vrai regret est de ne toujours pas avoir de réel contact avec le Ministère de l'Éducation Nationale, quelques jalons seulement, mais rien de concret. Gardons espoir !

Toutes ces actions, ces orientations semblent peut-être peu visibles aux associations comme aux adhérents. Elles existent pourtant et ne demandent qu'à prendre de l'ampleur. Pour en actionner les rouages, le Conseil d'Administration doit s'investir encore davantage pour se les approprier, les développer, les transmettre. Comme tous les membres de toutes les APEC, dont ils sont issus, les membres du Conseil d'Administration sont bénévoles. Chacun, selon ses possibilités, donne de son temps, de son énergie, de son enthousiasme pour réaliser les actions qu'il prend en char-

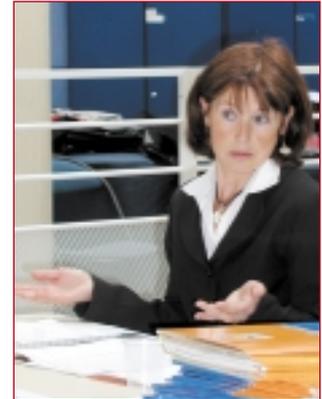
S. Le Canu, AGI-SON



Dr S. Néron, ORL



F. Marchyllie, SNAMM



ge. Car on ne vient pas au CA de la FNAPEC seulement pour recevoir, mais aussi et surtout pour donner, pour partager. Gardons cela à l'esprit quand nous acceptons le poste de Président d'Union Régionale mais n'oublions pas non plus que lorsque les charges sont réparties le poids est plus léger pour chacun et qu'un travail accompli dans la concertation, le dialogue et la convivialité porte toujours ses fruits.

Le congrès est un moment essentiel de la vie des associations, c'est l'occasion pour elles de se rencontrer, partager, échanger. Et de s'engager ensemble pour la FNAPEC et pour l'avenir des enseignements de la musique, de la danse, du théâtre, que nous avons choisis pour nos enfants, persuadés qu'ils sont un élément essentiel de la construction de leur personnalité. •

Claire Crézé - Mars 2007

L'éducation musicale

www.leducation-musicale.com

Le monde de la musique comme vous ne l'avez jamais vu !



Analyses musicales • Chorales • Paroles d'enseignants
Les métiers de la musique • L'édition musicale
Livres, CDs, DVDs

L'éducation musicale
7, cité du Cardinal-Lemoine
75005 Paris - France
Tél. 01 53 10 08 18 • Fax 01 53 10 85 19

CONGRÈS 2007

Plan d'action, deux axes de travail pour 2007/2008

Le Congrès 2007 a été l'occasion de présenter le travail de la commission "Avenir de la FNAPEC" et les orientations pour les années à venir.

la FNAPEC à l'écoute et au service des APEC.

VOLONTE de la FNAPEC (Présidente, CA, Présidents d'UR)	ACTIONS/OUTILS
<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins "du terrain" • Obtenir la participation active des APEC (expression - aide à la résolution de questions) • Apporter une véritable "aide au quotidien" • Favoriser le partage des expériences 	<ul style="list-style-type: none"> • Cartographie <ul style="list-style-type: none"> - des besoins - des compétences • Sentiment d'appartenance à la FNAPEC • Image de la FNAPEC • Dossiers et "Kits" • Outils

la place de la FNAPEC auprès des Partenaires et des Institutions

QUELLES POSITIONS ?	PORTÉES PAR QUI ?
<p>Un suivi et une présence effective à travers l'expression de positions* FNAPEC auprès des institutions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nationales (Ministères, Ass. professionnelles...) • Régionales • Départementales • Agglomérations et Communes <p><i>* chaque position faisant l'objet d'un dossier thématique détaillé et argumenté</i></p>	<p>Dans le cadre de la décentralisation, la promotion des positions à décliner aux différents niveaux décisionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Présidente de la FNAPEC** • Le Président de l'Union Régionale** • Un président d'APEC ou le Président de l'Union Régionale • Le Président de chaque APEC <p><i>** et/ou le "délégué" en charge du dossier</i></p>

Rendez-vous : congrès 2008

Le congrès de la Fédération Nationale aura lieu les **16, 17 et 18 mai 2008** en BRETAGNE

Organisation du Congrès : Nicole Brière, Apec Vannes
mail : nicole.briere@tiscali.fr

Afin de préparer le travail en atelier, traiter des sujets en rapport avec vos préoccupations, merci de préciser vos attentes, transmettre vos préoccupations par mail auprès de Muriel Bellier, Union régionale Bretagne, **avant le 15 octobre** :
mail : muriel.bellier@gmail.com

Des précisions vous seront données dans les dossiers mensuels.

Nouvelles adhésions

Nous sommes heureux d'accueillir les APEC qui ont rejoint la FNAPEC pendant l'année 2006/2007 :

Aquitaine : Dax, Gujan-Mestras

Ile de France Ouest : Cergy-Pontoise, Gagny

Nord Pas de Calais : Arras (adhésion en cours), Lille Bois Blancs

Normandie : Evreux

Les orientations de notre action 2007-2008

- Réaffirmer les positions et engagements essentiels de la FNAPEC sur l'enseignement spécialisé (musique, danse, art dramatique)
- Défendre la qualité de la formation initiale et soutenir la mise en place de la formation pré-professionnelle
- Faire reconnaître la présence des parents et des élèves auprès des institutions et des établissements d'enseignement
- Concrétiser les partenariats (Associations de professionnels, établissements d'enseignement spécialisé...)
- Organiser des stages de formation au plan régional ou national
- Mettre en place un suivi des questions remontant des APEC
- Développer des "dossiers" et "fiches techniques"
- Mettre en place des commissions de travail ouvertes au-delà des membres du CA
- Améliorer nos outils de communication : site, fiche de proposition, "Revue FNAPEC"
- Aider au recrutement des adhérents : lancer des "campagnes d'adhésion"
- Rechercher des soutiens externes (comptabilité, secrétariat, communication)
- Finaliser la réforme de la FNAPEC et l'adaptation des statuts.



En marge de la conférence : "Prévention des risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique de la musique"

Fin 2006, le Ministère de la santé et le CIDB (Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit) ont réalisé, avec le concours d'AGI SON, une exposition intitulée "Encore plus fort !". Composée de huit panneaux (87,7 x 117,5) elle est à la disposition des établissements scolaires et des associations dans la plupart des DRASS et des DDASS et au CIDB (01 47 64 64 64). Un CD gratuit "L'oreille cassée" est également à la disposition du public dans les DRASS et les DDASS.

di-arezzo
L'univers des partitions

Votre
Librairie Musicale
à domicile

Plus de 300 000 partitions
à
commander depuis chez vous
24 / 24 h

sur Internet

www.di-arezzo.com

par Téléphone

N° Indigo 0 820 205 283

0.115€ TTC/mn

Livraison à domicile

4-5-6 avril 2008

LE RENDEZ-VOUS
DE LA MUSIQUE CLASSIQUE



PARIS • CARROUSEL DU LOUVRE

LA LETTRE DE
MUSICIEN

www.musicora.net



Retrouvez la FNAPEC sur son stand

MUSICORA 2007

Un lieu d'échanges et de rencontres

Comme chaque année, le stand FNAPEC permet de nouer et d'entretenir les contacts avec les parents, les partenaires, les institutionnels, les annonceurs de la revue. Inventaire.

Parmi nos rencontres cette année :

- Un Directeur d'École de Musique, intéressé par la création d'une APEC au sein de son établissement pour la rentrée : muni de la revue N° 51, des informations fournies par Claire Crézé, des coordonnées du Président de sa région, il repart équipé pour son projet...

- Florence Roussin (Quatuor Novo, lauréat de Musiques d'Ensemble 2005) est venue nous présenter "Clair Obscur", un festival organisé à Paris en avril 2007 en partenariat avec d'autres artistes (mosaïque, musique, poésie, artisanat d'art)

- Un parent d'élève en Cham à l'École Alsacienne qui souhaite rencontrer l'UR Ile de France Est pour approfondir le contact sur le stand

- Un professeur de piano d'un conservatoire municipal de banlieue ouest qui a découvert sur le stand les évolutions institutionnelles dont elle n'a pas été informée par sa Direction... Peut-être une APEC à naître dans cette école à la rentrée ?

- Un professeur du conservatoire de Gagny (93) inquiet sur les évolutions du conservatoire municipal (depuis, une APEC active s'est créée dans ce conservatoire)

- Marc Olivier Dupin (Compositeur et pédagogue) venu présenter à la FNAPEC son livre de réflexions sur l'éducation musicale « Écoutez, c'est très simple... pour une autre éducation musicale » qui vient de paraître aux éditions tsipka driпка

- Les Annonces du Musicien (Revue et site Web couvrant le Sud de la France) qui proposent un partenariat (annonces croisées avec FNAPEC, revues, tarifs d'annonces) : cette revue



L'ensemble de saxophones du Conservatoire du Centre de Paris.

Trois membres du Quatuor Eiffel en visite sur le stand de la FNAPEC (photo du bas).



est distribuée gratuitement dans les conservatoires...

- Un professeur d'une école associative normande, très intéressé par les assurances MAAM et qui a pris nos revues et les coordonnées de la Présidente de Région

- Deux membres du SIDVEN, Service d'aide à l'Intégration de personnes Déficiantes Visuelles dans les lieux d'Enseignement de la Musique, dont l'objectif est de permettre aux personnes aveugles et déficientes visuelles, adultes ou enfants, de s'inscrire dans le lieu d'enseignement de la musique de leur choix en Ile de France

- Les membres du Quatuor Eiffel qui ont interprété le quatuor « La Chasse » de Mozart en clôture des moments musicaux de Musicora le dimanche après-midi, devant un auditoire comble et enthousiaste

- Et aussi un diffuseur de partitions, des parents d'élèves en quête de stages musicaux pour l'été, un nouvel annonceur pour la revue, un jeune Rémois cherchant une orientation professionnelle dans les métiers de la musique, nos partenaires de "la Semaine du Son", des représentants de la CMF, nos "voisins de stand" de la Mairie de Paris qui accueillait notamment un ensemble à vent du Conservatoire du Centre de Paris et son Directeur Pascal Gallois avec lequel nous avons échangé sur les évolutions des enseignements supérieurs, et de très nombreux parents venus discuter ou s'informer sur la création d'une APEC ou l'adhésion à la FNAPEC.

Musicora 2008 aura lieu les 3, 4, 5 et 6 avril au Carrousel du Louvre à Paris. Venez retrouver la FNAPEC sur son stand.

EN PROJET

Des événements labellisés Musicora tout au long de l'année !

Et peut-être un concert des lauréats de Musiques d'Ensemble 2007 en janvier ou février 2008. Plus d'infos sur : www.fnapec.com ou www.musicora.com

DÉCOUVERTE DE L'IRCAM

Une vingtaine de Lycéens invités par la FNAPEC

Proposer une séance pratique autour de l'œuvre contemporaine au programme du baccalauréat "musique", telle est l'initiative prise par la FNAPEC dont ont bénéficié une vingtaine de jeunes de la région parisienne.

Durant un atelier d'une demi-journée, il leur a été proposé, après une visite des installations de l'IRCAM, d'aborder l'œuvre de Xu-Yi "Le plein du vide" sous l'angle spécifique du rapport entre composition et nouvelles technologies... Une expérience enrichissante et une découverte bien au-delà du "bachotage" !



Photo 1

UNE VINGTAIN DE JEUNES SE SONT INTÉRESSÉS À L'OFFRE

De bouche d'adulte à oreille de jeune, le message est parvenu à une vingtaine de lycéens... Après des fortunes diverses (une répétition "mal placée" à la dernière heure d'un Marseillais motivé à assister à l'atelier), il ne restait plus que des jeunes de la région parisienne, dont certains de la seconde couronne, d'accès aussi difficile à la capitale que des Normands ou des Tourangeaux...

POUR COMMENCER, LA VISITE DE L'IRCAM

D'abord se familiariser avec le "navire" IRCAM (photo 1), un des cinq studios de composition (photo 2), la salle anéchoïque (Photo 3), et la "salle de projection": conçue pour projeter des sons comme on projette des images, mais en 3D: cette salle expérimentale de 375 m² est unique par la variabilité de ses caractéristiques acoustiques; son temps de réverbération peut passer de 0,4 à 4 secondes.

APPRÉCIER VISUELLEMENT ET À L'OREILLE LA THÉORIE...

Cas d'école... spectrale, reconnaître la signature du bruit, comprendre par l'écoute le phénomène de "spatialisation", qui permet de faire percevoir un mouvement du son en particulier avec un des logiciels développés par l'IRCAM (SPAT) utilisé par le "projectionniste" de l'œuvre (souvent, à l'IRCAM le compositeur lui-même) pour donner à l'auditeur l'impression d'une projection tridimensionnelle de l'espace sonore, différencier un "la" baroque (à 415 Hz) d'un "la" d'aujourd'hui (à 440 Hz) par sa "signature spectrale" en visualisant les "micro-intervalles", comprendre enfin la construction de l'œuvre de Xu-Yi (c'était aussi l'occasion de préparer l'examen de l'option "Bac"!), sa logique de symétrie, de transition du plus long au plus court, du grave faible au plus aigu, le positionnement et le rôle de chaque instrument dans la composition, les phénomènes de saturation du son avec l'introduction du morceau de trompette...

ET PASSER À SA PROPRE COMPOSITION !

Maintenant, ouvrez le répertoire Xu-Yi ! Et lancez-vous à la découverte de la trace du son laissé par un violoncelle, travaillez sur les spectres en choisissant de rendre les sons plus ou moins unis, sculptez vos propres sons en "étirant" et transformant grâce à la "boîte à outils" de l'IRCAM les sons du "plein du vide" et en se les réappropriant, en les modifiant, les "remodelant" comme le sculpteur avec l'argile... Une vraie découverte pour ces jeunes instrumentistes qui n'auraient pas imaginé pouvoir créer depuis leur clavier des morceaux originaux et – parfois – harmonieux ! Chacun a créé à partir d'échantillons instrumentaux de la musique de Xu-Yi sa propre composition et l'atelier

s'est achevé avec l'écoute de chacun des morceaux, livré à l'animateur, impressionné par la créativité des jeunes stagiaires... eux-mêmes tout secoués de découvrir après plus de dix années d'études en conservatoires et de pratique de leur instrument qu'il est à la portée de (presque) tous de réaliser ses propres créations à partir de "sons des autres"... avec la même facilité (apparente) que dans les musiques "actuelles"!

UNE PREMIÈRE

Combien de vocations sont nées cet après-midi de mai près de Beaubourg ? Nous ne saurons le dire avant quelques années, mais ce qui nous a été en tout cas témoigné par les jeunes musiciens c'est qu'une demi-journée à l'IRCAM mérite le déplacement... Et cela tombe bien parce que la FNAPEC a l'intention de renouveler ce type d'invitation auprès de jeunes élèves, dans un esprit d'ouverture et de décloisonnement.

Et ce n'est pas "seulement pour suivre l'air du temps", la FNAPEC ne se souciant pas des modes mais cherchant à témoigner de la diversité des approches musicales de notre temps !•

Christian Roux
UR Ile de France Ouest



Photo 2



Photo 3



Toutes les partitions
de musique sont chez

Diam

Recevez directement
chez vous
partitions, méthodes,
manuels, livres, accessoires...

Allô-commande :

France métropolitaine

► N° Indigo 0 825 00 3426

8 825 00 DIAM

8,15 € TTC / MN

Quatre-vingt et stronger

► 0 825 826 021

0,15 € TTC / MN

Commande internet :
www.diamdiffusion.fr



POSTERS CHRONOLOGIQUES

Revivez l'histoire du jazz avec
des artistes de légende.

nouveau

Format 90 x 60 cm

Réf. 9738 **8,65 €**

nouveau



L'histoire du rock
en images!

Format 90 x 60 cm

Réf. 9757 **8,65 €**

CONNAISSANCE DES INSTRUMENTS

La série de 9 posters
"Connaissance des instruments"

Format 45 x 60 cm

+ 9 Livrets explicatifs

Réf. 3970 **29,50 €**



Ces posters sont disponibles
à l'unité.

La série de 5 posters
"Familles d'instruments"

Format 45 x 60 cm

+ 1 livret explicatif

Réf. 3622 **9,50 €**

Instruments à cordes frottées
Instruments à cordes frappées,
pincées, grattées
Les bois
Les cuivres
Les percussions



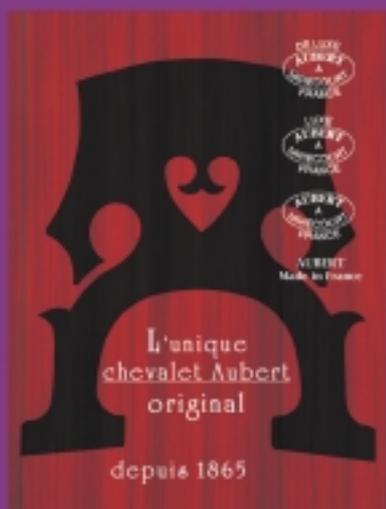
Tous nos posters sur
www.musique-education.com

La Plânelière - B.P.406 - COURLAY - 79306 BRESSUIRE (FRANCE)
Tél. 05 49 72 29 09 - Fax 05 49 72 28 98
E-mail: jmfuzeau@fuzeau.com

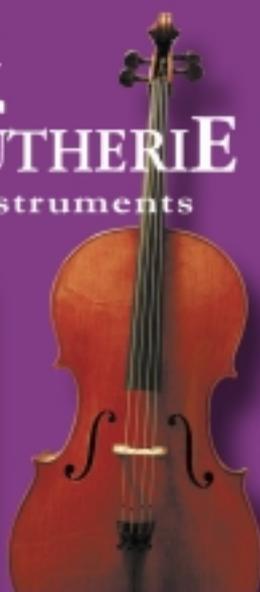
www.aubertlutherie.com



AUBERT LUTHERIE
Chevalets et instruments



MIRECOURT - FRANCE



Instruments
de luthier
faits à Mirecourt
Violons, Altos
et Violoncelles



BP 59 - 88502 Mirecourt Cedex - France - Tel : 00 (33) 3 29 37 06 13 - Fax : 00 (33) 3 29 37 30 73
e-mail : alutherie@aol.com

MUSIQUES D'ENSEMBLE 2007

Une édition de grande qualité

Qu'ont en commun le Quatuor Isaÿe, l'Ensemble Amaryllis, le Trio Wanderer, le Quintette Siloé, le Quatuor Ebène ou le Duo Héau-Zygmanski ? Avoir été lauréats de Musiques d'Ensemble.

La 21^e édition du concours s'est tenue le dernier week-end de mai à Paris, dans une ambiance à la fois chaleureuse et professionnelle. Cinq ensembles de configuration originale ont été récompensés : quatuors de saxophones, de flûtes, duo de pianos ou bien encore duo piano-percussions.

UNE FORMULE ORIGINALE

Musiques d'Ensemble se déroule chaque année durant un week-end du mois de mai dans les locaux du CNR de Paris selon une formule originale, imaginée par Simone du Breuil et Jacques Taddei en 1987. Créé à l'intention de jeunes musiciens désirant aborder une carrière artistique, ce concours est ouvert à des groupes constitués de jeunes artistes de 20 à 30 ans, organisés en ensemble à vocation professionnelle et composés de 2 à 15 musiciens, sans chef.

Les membres du jury, personnalités du monde musical, saluent chaque année le niveau exceptionnel des participants.

Une seule audition offre ainsi à une sélection de 15 à 30 ensembles, selon les années, l'opportunité de se mettre

en valeur au travers d'un programme libre de 20 minutes ouvert à tous les genres musicaux, dans le cadre prestigieux de

l'auditorium du CNR. Présents dans la salle, de nombreux organisateurs de festivals profitent de cette manifestation pour recruter un ou plusieurs groupes et leur proposer des concerts, qu'ils soient lauréats ou non. Les bourses sont mises à la disposition des lauréats pour le financement d'un projet musical de leur choix (stage à l'étranger, commande d'œuvre, concert, disque, plaquettes publicitaires...) concernant l'ensemble du groupe et en vue de son insertion professionnelle.

BIEN PLUS QU'UN CONCOURS, UN LIEU D'ÉCHANGES

La manifestation Musiques d'Ensemble est plus qu'un concours. Elle se veut lieu d'échanges et de rencontres entre tous les participants, jeunes musiciens, membres du jury, public, organisateurs. Autre particularité de cette manifestation, les ateliers qui permettent aux participants de s'informer sur les aspects pratiques de la carrière artistique : en 2007, la Cité de la Musique, la Mutuelle d'Assurance des Musiciens (assurance des instruments et des instrumentistes), Médecine des Arts (prévention des maladies professionnelles liées à la posture), la programmation en province. Un atelier Web, animé par la FNAPEC, était également à leur disposition. Certains lauréats des années précédentes viennent aussi renseigner ou

donner des conseils aux "nouveaux"... Chaque ensemble concurrent reçoit un enregistrement vidéo de sa prestation et, sur demande, un enregistrement audio.

Rappelons que cette manifestation n'est possible que grâce à la



Quatuor Ellipsos

disponibilité, à l'enthousiasme et au bénévolat de tous, membres du jury, animateurs des ateliers, parents d'élèves et amis de la FNAPEC et au soutien fidèle de nos partenaires pour l'attribution des bourses.

TENDANCE 2007 : LES ENSEMBLES D'INSTRUMENTS À VENT

Après les répétitions dans l'auditorium vendredi après-midi et samedi matin, le concours a débuté samedi après-midi. Dix-huit groupes se sont présentés devant le jury jusqu'au dimanche midi. Musiques d'Ensemble accueillait cette année de nombreux ensembles d'instruments à vent : saxophones (cinq groupes dont trois exclusivement de saxophones), trombones (deux ensembles) ou flûtes (deux groupes). Également bien représenté, le piano avec des ensembles à 4 mains ou deux pianos, mais aussi de nombreux duos de musique de chambre (avec violoncelle, saxophone ou percussions). Si la part belle était faite à la musique contemporaine, la musique baroque était également présente grâce à l'un des ensembles qui s'est donné pour objectif de restaurer des pièces tombées dans l'oubli.

Gaëlle Le Gallic, présente dans l'auditorium samedi après-midi a invité trois des ensembles à participer à son émission "Dans la cour des grands" sur France Musique. Elle participe activement à la promotion de Musiques d'Ensemble sur les ondes.

Samedi soir, le cocktail offert à l'ensem-



Le jury placé sous la présidence de Philippe NAHON (chef d'orchestre, directeur de l'ensemble Ars Nova), était composé de Caroline CASADESUS (chanteuse lyrique), d'Isabelle RAMONA (claveciniste, directrice du Conservatoire de Fontenay-aux-Roses), Jean-Luc CAPPOZZO (trompettiste, jazz et improvisation), Eric MENARD (critique musical & luthier).

ble des participants a permis à tous d'échanger sur un mode convivial et détendu. Dimanche après-midi, pendant la délibération du jury, le concert proposé par trois membres de l'Ensemble Capriccioso, lauréat en 2005, a rendu l'attente de la proclamation des résultats plus supportable pour les concurrents et a ravi le public. Il faut ici saluer la gentillesse et la performance de ces trois musiciens, qui ont accepté le samedi de se produire le lendemain car le concert initialement prévu avait dû être annulé.

À l'issue des résultats, les membres du jury ont pris le temps de rencontrer longuement tous les ensembles pour leur

apporter conseils et encouragements et c'est fort tard dans l'après-midi que le CNR a fermé ses portes.

La FNAPEC remercie tout particulièrement Xavier Delette, directeur du CNR de Paris, les membres de l'administration du CNR et de l'APEC du CNR pour leur aide et leur accueil.

Le duo iRUPTion



Signature du Livre d'Or

Les lauréats 2007

- **QUATUOR ELLIPSOS** - Bourse MATMUT - 5 000 €

Christophe Grezes (saxophone ténor),
Nicolas Herrouët (saxophone baryton),
Paul-Fathi Lacombe (saxophone soprano),
Joonatan Rautiola (saxophone alto)

- **ENSEMBLE OCTAVA** - Bourse SPEDIDAM - 4 570 €

(Quatuor de flûtes)

Silvia Cancela,
Océane Dhotel,
Di Feng,
Régis Moreau

- **DUO iRUPTion** - Bourse Jeunesse et Sport - 4 000 €

Laurent Durupt (piano),
Rémi Durupt (percussions)

- **QUATUOR OSMOSE** - Bourse Selmer Paris - 2 000 €

(Quatuor de saxophones)

Emilie Heurtevent,
Franz Gandubert,
Thomas Gobert,
Masanori Oishi

- **DUO NEUTEBOOM DEAK** - Bourse FNAPEC - 1 500 €

(Pianos)

Philippa Neuteboom,
Zachary Deàk



Ensemble Octava



Quatuor Osmose

LES AUDITIONS DE MUSIQUES D'ENSEMBLE 2008 SE DÉROULERONT LES 29 ET 30 MARS AU CRR DE PARIS.

éditions
VAN DE VELDE

27 boulevard Beaumarchais 75004 PARIS

Tél : 01 56 68 86 64 Fax : 01 56 68 90 66

e.mail : info@van-de-velde.fr

www.van-de-velde.fr

BILLET D'HUMEUR...

L'enseignement musical : un investissement rentable

La musique est aussi une affaire d'argent : pour les familles, lorsqu'il faut payer les inscriptions au conservatoire, mais aussi pour les communes et départements qui apportent des fonds importants.

Ces collectivités locales s'interrogent sur le bon usage de l'argent public, quoi de plus normal et de plus satisfaisant pour le contribuable ! Cet argent qui va à l'école de musique ou au conservatoire est-il donné en pure perte pour la collectivité, au seul bénéfice des heureux musiciens en herbe ? Je crois qu'il faut souligner que l'enseignement musical est un investissement à forte rentabilité dont l'effet ne se limite pas à la seule période de formation du jeune musicien, mais se prolonge durant toute la vie d'adulte des musiciens amateurs.

UN INTÉRÊT POUR LA COLLECTIVITÉ

Observons un conservatoire dans les couloirs entre deux cours ; les élèves y sont des ados à l'âge difficile, des plus jeunes, des plus vieux. Ils ont choisi de travailler pendant leur temps libre, on les voit réviser, discuter, rire sans qu'il soit nécessaire de les surveiller : pas de graffitis, pas de dégradation, pas de violence... bref des enfants bien intégrés socialement. Plus tard, cette ouverture sur le monde ne se refermera pas, même si leurs pratiques d'amateurs seront parfois modestes.

Alors, la musique, investissement à forte rentabilité ? Oui bien sûr, tous vont en convenir. Mais on nous dira que les ressources financières sont limitées, à quoi nous répondrons que l'investissement dans la musique qui apporte plus d'harmonie dans la société doit être privilégié et mériter plus d'attention que d'autres investissements dont l'intérêt pour la collectivité est moins certain.

DÉFINIR LE JUSTE TARIF

Lorsque la contribution de la collectivité est fixée, le reste du coût de la formation est à répartir entre les familles. On peut raisonnablement admettre que celles-ci participent financièrement à ce qui est aussi une activité de loisir.

Comment établir les barèmes : tarif unique ou proportionnel aux revenus ? Le tarif unique est très favorable aux revenus les plus élevés donc pas vraiment équitable. La répartition au prorata des revenus est-elle plus juste ? Si l'arithmétique peut s'en satisfaire, la vie de tous les jours est autre. Des familles à revenus équivalents vont faire des choix bien différents. Peut-on priver un enfant de musique parce que ses parents, sous influence de la publicité, sont endettés ; la société qui accepte, voire encourage la consommation ne doit-elle pas en assumer les conséquences ? Mais c'est injuste pour la famille modeste qui réalise ses achats en fonction de ses besoins et de ses possibilités plutôt que de ses envies, pour permettre



© Marc Rouvé

à ses enfants de faire de la musique. Le tarif proportionnel aux revenus n'est donc pas non plus satisfaisant, même s'il est tout à fait acceptable que des familles aux revenus très élevés apportent une contribution plus importante

Pour n'exclure aucun enfant pour des raisons financières, on peut affirmer qu'il est indispensable que les tarifs les plus bas soient pratiqués même si le coût n'est pas le seul frein. Mais cela est un autre sujet...•

R. Bézard

APEC du CRR de Rennes

42 pages consacrées à l'enfance, 25 plus particulièrement à un sujet qui nous interpelle, un titre jingle, "accroche-cœur" qui réveille en nous le souvenir de nos premières chansons "de geste", un éditorial enchanteur, voilà quelques éléments qui justifient une lecture de cette revue.

Nathalie Landucci, institutrice dans un petit village de Provence, a la chance d'avoir à proximité une école de musique active et les questions qu'elle pose aux enfants sous sa houlette « *C'est quoi la musique, qu'est-ce que ça vous fait quand vous écoutez de la musique ?* » permettent de lire des réponses d'enfants plutôt agréables et qui devraient convaincre les parents du bien-fondé d'offrir à leurs enfants - quand ils le peuvent ! - un enseignement musical.

On est bien content de parcourir de surcroît, par d'autres voix d'enfants, "Les petites histoires de la musique", écrites par les 6/7 ans.

Que nous disent les plus grands ? « *Que trouver sa voix, c'est trouver son identité profonde* », ce que rappelle Roger Müh conseiller pédagogique en éducation musicale dans son tour d'horizon de la chanson enfantine et que l'enfant et la musique à l'hôpital, est un sujet de fond dont Philippe Bouteloup, musicien, directeur de "Musique et Santé", brosse un tableau succinct. Vous y trouverez une interview de Marc Perrone (compositeur notamment des musiques de Bertrand Tavernier) et de Chantal Groslezziat, directrice de "Musique en herbe" qui introduit son article (et cite ses sources) ainsi : « *Dans nos cultures occidentales, on oublie trop souvent qu'un jeune enfant a besoin de côtoyer simplement des musiciens pour développer son propre désir d'entendre et de jouer de la musique* ». À bon entendeur...

Cette revue, modeste (elle cible chaque trimestre un thème différent) mais dont l'éditorial, écrit par Pierre Lassus, résonne comme un plaidoyer, se fait l'écho sans conteste du "billet" écrit par le président de l'APEC du CRR de Rennes en posant les termes d'une réflexion qui ne demande qu'à s'ouvrir au plus grand nombre...

MB - UR Bretagne

Vue d'enfance UFSE 53 rue Réaumur 75002 Paris
8 € le numéro. <http://www.sauvetage-enfance.org>



ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Dossier réalisé par Muriel Mahé
APEC CRR de Paris

Une avalanche de textes

Une réforme complète de l'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique est en marche, sans vraiment dire son nom. Preuve en est le volume de textes officiels publiés au cours de l'année écoulée, au risque de perdre toute vision d'ensemble.

Depuis le début de la décennie, le Ministère de la Culture a entrepris de clarifier et adapter aux nouveaux enjeux, l'organisation de l'enseignement public artistique. Ce processus a débuté par la rédaction consensuelle et la publication en 2001, de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé, éclairant sur les missions des différents établissements concernés. Une double réflexion : répartition des rôles et réforme des enseignements. L'identification d'enjeux importants pour ce secteur, notamment en matière de formation supérieure, a tout d'abord fait ressortir un besoin de clarification en matière de répartition des rôles et des financements entre les collectivités locales et l'État. Alors que les premières sont responsables de l'enseignement artistique initial depuis les Lois de décentralisation des années 1980, l'État est en charge de l'enseignement supérieur.

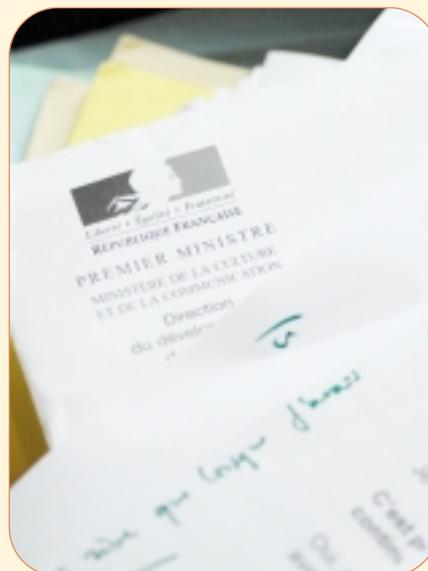
Enfin, une réforme des enseignements a été engagée en 2003. Elle visait initialement à rénover les cursus proposés et harmoniser les diplômes délivrés par les établissements et à renforcer l'offre de formation supérieure, tout en favorisant les échanges européens.

UNE RÉFORME EN COURS

Si le rôle de chaque niveau de décision

est aujourd'hui clarifié, grâce à la loi du 13 août 2004 (art. 11, 101 et 102) relative aux libertés et responsabilités locales, et surtout de ses différents décrets et arrêtés, la réforme de l'enseignement spécialisé est en revanche encore en chantier. Les textes relatifs au nouveau cycle d'enseignement professionnel initial sont certes parus mais ceux concernant l'organisation de l'enseignement supérieur sont en discussion.

Une vision d'ensemble dans le secteur de la musique devient urgente, mais sa finalisation semble être difficile, compte



© Marc Roué

tenu du retard pris dans la parution du nouveau schéma d'orientation pédagogique des écoles de musique, dont la version actuelle date de 1996. Et la mise à jour des schémas pour la danse et le théâtre, datant respectivement de 2004 et 2005, devra également être entreprise à la lumière des évolutions des formations supérieures. •

Les principaux textes parus

Classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique : décret n° 2006-1248 du 12 octobre 2006 complété par l'arrêté du 15 décembre 2006 (critères de classement) et ses annexes.

Création du cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) et du Diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP) :

décret n° 2005-675 du 16 juin 2005, complété par les arrêtés du 23 février 2007 (organisation du CEPI et du DNOP) et de leurs annexes

Classes à horaires aménagés : le texte de l'arrêté du 31 juillet 2002 a été complété par la publication d'un arrêté du 22 juin 2006, relatif au programme d'enseignement des classes à horaires aménagés, musicales et pour la danse, par la diffusion de la circulaire du 18 janvier 2007 sur les classes à horaires aménagés danse dans les écoles élémentaires et les collèges.

Tous les textes sur www.fnapec.com

Editions **Henry Lemoine**

maison fondée à Paris en 1772

27 boulevard Beaumarchais 75004 PARIS

Tél : 01 56 68 86 65 Fax : 01 56 68 90 66
e.mail : info@henry-lemoine.com

www.henry-lemoine.com

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Vive le rayonnement !

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, accompagnée de ses divers décrets et arrêtés, vise à clarifier l'organisation de l'enseignement artistique public de la musique, de la danse et de l'art dramatique ainsi que ses financements. Trois grands axes d'évolution peuvent ainsi être dégagés.

LES COLLECTIVITÉS LOCALES AU CŒUR DE L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

En premier lieu, la loi de 2004 rappelle les rôles et missions de chacun dans la structure française de l'enseignement artistique spécialisé. Cette répartition n'est pas nouvelle puisqu'elle ressortait déjà des schémas pédagogiques successifs et de la Charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001.

La commune (ou groupement de communes) organise et finance l'enseignement initial et l'éducation artistique. Grâce à l'élaboration d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques, le département définit le cadre général de l'organisation des enseignements artistiques et fixe sa contribution aux établissements spécialisés. La région prend en charge, au titre de sa responsabilité en matière de formation professionnelle, le cycle d'enseignement professionnel initial de la musique, de la danse et de l'art drama-

tique. Enfin, pour les établissements sous son contrôle, l'État procède à leur classement, définit les qualifications du personnel enseignant, évalue leur activité et leur fonctionnement pédagogique. L'organisation de l'enseignement supérieur est de la responsabilité de l'État.

DES SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX POUR STRUCTURER L'OFFRE PUBLIQUE D'ENSEIGNEMENT

Ainsi, alors que l'organisation et l'essentiel du financement de l'enseignement artistique initial relèvent de la commune, le département doit se doter d'une politique en la matière. C'est le rôle des schémas départementaux sur lesquels planchent encore nombre de Conseils généraux.

Ces documents-cadres ont pour objectif d'établir un plan d'actions et son financement pour améliorer l'offre des établissements spécialisés selon quatre axes : développer l'accès du public aux enseignements artistiques, améliorer la

qualification des personnels, accroître la mobilité des élèves et des enseignants au sein du réseau spécialisé et augmenter le rayonnement artistique des établissements. Après un bilan de l'existant, intégrant non seulement l'enseignement public mais également les établissements privés, des préconisations sont élaborées, avec contribution financière du département, avant d'être mises en œuvre.

UNE ÉLABORATION POUVANT ASSOCIER TOUS LES PARTENAIRES

Outre l'intérêt intrinsèque de ce type de document, l'innovation réside dans la démarche : les schémas doivent être élaborés dans un cadre de concertation large, incluant les communes concernées avant d'être approuvés par le conseil général. Dans la plupart des cas, ont également été associés, à divers stades de la réflexion, les directeurs des établissements spécialisés, les représentants des enseignants et des parents d'é-

LE SAVIEZ-VOUS ? L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PUBLIC DE LA MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE

Le réseau contrôlé des établissements d'enseignement artistique du spectacle vivant se compose de 35 conservatoires nationaux de région, 106 écoles nationales de musique, de danse et d'art dramatique et environ 250 écoles municipales agréées. La charge financière de ce réseau repose majoritairement sur les communes, qui bénéficient d'une aide de l'État pour le fonctionnement des CNR et des ENM.

L'enseignement supérieur professionnel est pour sa part assuré par un réseau d'institutions sous tutelle de l'État : les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, les écoles de danse de l'Opéra, de Marseille, Angers et Cannes et le Conservatoire supérieur d'art dramatique et l'école supérieure d'art dramatique de Strasbourg pour la formation des interprètes ; 10 centres de formation des enseignants de la musique et de la danse - CEFEDM - et 9 centres de formation des musiciens intervenants - CFMI - répartis sur l'ensemble du territoire, pour la

formation des enseignants.

Au total, l'enseignement artistique de la musique, de la danse et de l'art dramatique, concerne près de 900 000 élèves, toutes disciplines, niveaux et structures confondus, dont près de 90 % en musique et 10 % en danse (l'art dramatique étant faiblement représenté dans ces structures).

Un tiers de ces élèves suit un cursus dans un établissement contrôlé par le Ministère de la Culture : parmi lesquels, en 2004/05, 51 551 élèves en CNR et 96 500 en ENMD (hors DOM).

L'enseignement supérieur sous tutelle directe concerne environ 1 930 élèves dans les deux CNSMD, 350 élèves dans les écoles supérieures de danse et 140 élèves en art dramatique. Enfin plus de 700 élèves sont inscrits dans les CEFEDM et près de 370 dans les CFMI.

(source : chiffres-clés de la Culture – Ministère de la Culture)

NOUVEAUX TEXTES, NOUVEAUX SIGLES (ET QUELQUES ANCIENS)

CEPI : cycle d'enseignement professionnel initial (3^e cycle remplaçant le cycle spécialisé à partir de septembre 2008)

CESP : cycle d'enseignement supérieur professionnel (Licence)

CNSMD : Conservatoire national supérieur de musique et de danse (Paris, Lyon)

CRC, CRD, CRR : conservatoire à rayonnement communal (ex-école agréée), départemental (ex-ENM : école nationale de musique...), régional (ex-CNR : Conservatoire national de région)

Cycle spécialisé : 3^e cycle d'études artistiques à vocation professionnelle, parallèle au 3^e cycle amateur diplômant, après le tronc commun des cycles 1 et 2

DEM : diplôme d'enseignement musical (diplôme d'établissement)

DNOP ou DINOP : diplôme national d'orientation professionnelle (de valeur nationale, remplace le DEM à partir de septembre 2008)

DNSPM : diplôme national supérieur professionnel de musicien

ECTS : système européen de transfert et d'accumulation de crédits (valorisation des études)

Erasmus : programme européen d'échanges universitaires (qui fête son 20^e anniversaire)

LMD : Licence - Master - Doctorat, nouveaux cursus universitaires européens

Processus de Bologne : processus paneuropéen de convergence des systèmes d'enseignement supérieur visant à faciliter les échanges et la reconnaissance des diplômes.

lèves. Compte tenu de la lourdeur du processus engagé, les schémas départementaux ont quelques difficultés à être finalisés. Alors qu'ils auraient dû l'être au plus tard le 30 juin 2007, il est difficile de savoir quels sont les départements effectivement dotés de schémas validés à ce jour.

DES CONSERVATOIRES QUI RAYONNENT

Autre innovation de la loi de 2004, le changement d'appellation des établissements. De fait, la modification dépasse largement la seule dénomination et porte sur une clarification des missions attendues par chaque catégorie de conservatoire. Dorénavant, CNR et écoles de musique sont tous des conservatoires mais à rayonnement variable selon leurs obligations (décret 2006-1248 du 12 octobre 2006 et arrêté du 15 décembre 2006) :

- les conservatoires à rayonnement communal ou intercommunal (CRC) : ils dispensent un enseignement pour les deux premiers cycles du cursus, pour l'un au moins des trois domaines (musique, danse, art dramatique). Ils peuvent assurer le troisième cycle de formation

des amateurs et éventuellement, par convention avec un CRD ou un CRR, le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) pour certaines disciplines.

- les conservatoires à rayonnement départemental (CRD) : ils offrent pour un public à l'échelle départementale, un enseignement avec cursus complet dans deux des trois domaines (y compris CEPI, facultatif en art dramatique) et proposent des classes à horaires aménagés. Ils offrent une palette élargie d'enseignements en musique (soit musique ancienne, soit musiques traditionnelles, soit jazz et musiques actuelles amplifiées) et en

danse (deux disciplines parmi classique, contemporaine et jazz). Ils emploient au minimum un professeur territorial d'enseignement artistique (ou titulaire du CA) par discipline en musique et en danse, et au moins un en art dramatique. Ils s'impliquent dans les plans départementaux et régionaux de formation continue des enseignants spécialisés. Enfin, ils ont vocation à accueillir des artistes en résidence.

- les conservatoires à rayonnement régional (CRR) : les obligations imposées aux CRD s'appliquent et sont encore élargies, les trois domaines étant couverts pour des cursus complets. En musique, outre l'ouverture à deux spécialités sur les trois (musique ancienne, musiques traditionnelles, jazz et musiques actuelles amplifiées), les CRR disposent de cursus en composition, accompagnement et direction d'ensembles. En danse, les trois disciplines doivent être proposées (classique, contemporaine et jazz).

Reste que de nombreux établissements ne souhaitent pas changer d'appellation dans l'immédiat.

CEPI - CYCLE SPÉCIALISÉ : BONNET BLANC ET BLANC BONNET ?

Enfin, la loi de 2004 instaure un cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI) placé sous la responsabilité des régions. Et le décret n° 2005-675 du 16 juin 2005 précise les modalités d'organisation de ce cycle et crée un diplôme national. CEPI à la place du cycle spécialisé, diplôme national d'orientation professionnelle (DNOP) à la place de DEM : cela change-t-il vraiment quelque chose ?

En apparence, peut-être pas, mais en réalité, cette modification pourrait inaugurer une transformation en profondeur de la filière professionnelle. Tout d'abord, bien que proche par la philosophie, avec un fonctionnement par unité de valeur, le DNOP diffère fondamentalement du DEM en étant un diplôme homologué au niveau national alors que le DEM est un diplôme d'établissement. L'avantage est l'harmonisation des niveaux de diplôme et une reconnaissance sur le territoire.

LE DNOP : UNE "MÉDAILLE D'OR" NATIONALE ?

Mais les différences actuelles entre établissements risquent de se transformer en disparités entre régions. En effet, les régions financeront les CEPI et par conséquent, maîtriseront à la fois la diversité offerte au plan régional et le nombre de places proposées chaque année. Par conséquent, la sélection risque d'être accrue à l'entrée des CEPI pour les régions les plus demandées. Un phénomène à surveiller de très près tout au long de l'année à venir et lors des premiers concours d'entrée, en septembre 2008.

Enfin, la mise en place du CEPI donne lieu à la réorganisation du 3^e cycle d'enseignement (annexe 1 de l'arrêté fixant les critères de classement des établissements), un 3^e cycle amateur non diplômant faisant son apparition. Et beaucoup de questions se posent, notamment sur les passerelles entre les 3^{es} cycles mais également sur la professionnalisation précoce des cursus. Tout cela reste donc particulièrement brumeux et la clarification tant attendue du schéma d'orientation pédagogique tarde à venir. •

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

L'enseignement supérieur à la sauce bolognaise

L'harmonisation européenne des formations supérieures, telle que prévue dans le cadre du processus de Bologne, devrait toucher enfin l'enseignement artistique français. L'enjeu est de répondre à des besoins croissants en matière de formation supérieure dans le secteur artistique.



Orchestre Français des Jeunes

Prenant appui sur la déclaration de Bologne signée en 1999 par les ministres européens chargés de l'enseignement supérieur, le "processus de Bologne" est un mouvement concerté de réforme visant à bâtir un espace européen d'enseignement supérieur d'ici 2010. Lancé au départ à l'initiative de ministres européens (notamment français, anglais, allemand et italien) le processus dépasse largement le cadre de l'Union européenne, puisque 45 pays y sont engagés.

UNE CONVERGENCE DES SYSTÈMES EUROPÉENS POUR FACILITER LES ÉCHANGES

L'objectif est d'harmoniser les cursus de façon à faciliter la mobilité des étudiants et la reconnaissance des diplômes. Pour ce faire, les études sont structurées en 3 cycles successifs : licence (3 ans), master (2 ans) et doctorat (3 ans), un système "LMD" déjà proche de celui en vigueur dans les universités françaises. Chaque établissement d'enseignement supérieur français doit donc adapter son offre de formation sur la base de ce nouveau schéma.

Les études sont désormais organisées en semestres et en modules. Chaque semestre est un tout cohérent, composé d'unités d'enseignements dont chacune permet à l'étudiant d'accumuler des ECTS (système européen de transfert et d'ac-

cumulation de crédits) : ces crédits représentent, sous la forme d'une valeur numérique, le volume total de travail que l'étudiant est supposé fournir pour préparer chacune des unités, à la fois sous forme de travail personnel et de travail encadré. Déjà utilisé dans le cadre du programme Erasmus, ce système facilite la lecture et la comparaison des programmes d'études pour tous les étudiants, tant locaux qu'étrangers. Il favorise également la mobilité et la reconnaissance académique.

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE : UNE MISE EN MUSIQUE DÉLICATE

Alors que l'enseignement supérieur français pratique déjà les cursus LMD et les crédits ECTS, force est de constater que, dans le domaine de l'enseignement artistique, rien n'a encore bougé. Enfin, presque... parce que la réflexion est déjà largement engagée. Il est vrai que la formation artistique supérieure présente de fortes spécificités qui ne doivent pas être sacrifiées au profit de l'harmonisation avec les autres cursus. Mais un nouveau diplôme, le Diplôme national supérieur professionnel de musicien (DNSPM) devrait faire prochainement son apparition.

Dès la rentrée 2008, les CNSMD modifieront l'organisation de leurs cycles pour proposer chacun, un 1^{er} cycle débouchant sur le DNSPM (niveau licence) et un 2^e cycle de 2 ans (niveau master). Parallèlement, les établissements de formation des enseignants spécialisés devraient également faire évoluer leurs diplômes pour entrer dans le schéma général : DE et DUMI devraient devenir des diplômes de niveau licence, alors que le CA correspondrait au

master (soit une équivalence avec les diplômes de l'Éducation nationale, respectivement CAPES et agrégation).

VERS UNE OFFRE ACCRUE DE FORMATIONS DIPLÔMANTES

Actuellement, seuls les établissements sous tutelle du Ministère de la Culture (pour la musique, les CNSMD, les CEFEDEM, les CFMI) sont habilités à délivrer des diplômes homologués d'enseignement supérieur, offrant donc des équivalences potentielles avec les autres établissements d'enseignement supérieur. Or, l'objectif de la refonte des formations artistiques supérieures est également d'accroître le niveau de formation générale des futurs professionnels. Cette évolution devrait permettre d'élargir les débouchés mais également de faciliter les évolutions de carrière.

Or, la plupart des CRR (anciens CNR) offrent déjà des formations spécialisées supérieures, mais dont les diplômes ne sont pas actuellement homologués au plan national. Seuls les établissements sous tutelle directe de l'État (qui est seul en charge de l'enseignement supérieur) peuvent délivrer des diplômes homologués. Or les CRR sont généralement sous la responsabilité des communes. La solution jusqu'à présent adoptée par les étudiants qui souhaitaient disposer d'équivalences universitaires était de suivre en parallèle un cursus théorique en musicologie par exemple. Comment sortir de cette impasse ? L'idée des pôles d'enseignement supérieur est alors née.

PÔLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : UNE AUTRE VOIE POUR PRÉPARER LE DNSPM

Alliant pratique musicale et formation théorique, ces pôles devraient proposer des Cycles d'enseignement supérieur pro-

ET LES PARENTS D'ÉLÈVES DANS TOUT ÇA ?

Les parents d'élèves participent à la définition des projets d'établissement.

Les APEC, et plus particulièrement les Unions régionales, prennent part à la concertation pour l'élaboration des schémas régionaux. Les UR doivent également s'impliquer dans la mise en place des CEPI.

La FNAPEC participe à la réflexion nationale engagée sur la réforme de l'enseignement spécialisé.

fessionnel (CESP) d'une durée de 3 ans, pilotés conjointement par des établissements d'enseignement spécialisé tels que les Conservatoires et des établissements d'enseignement supérieur. Ces cycles devraient être financés intégralement par l'État, comme toute formation supérieure.

Si l'on peut se réjouir d'un développement de l'offre d'enseignement supérieur en matière artistique, à la fois en termes quantitatif et géographique, reste qu'à ce stade, beaucoup de questions demeurent en suspens : l'État prévoit-il effectivement d'augmenter les crédits destinés à financer l'enseignement artistique supérieur ? Quelle est la configuration de ce type de pôle ? Comment vont-ils s'articuler entre eux ? Quelles équivalences établir avec les établissements supérieurs existants ? Quelle articulation avec le cycle d'enseignement professionnel initial ? Quelle architecture globale pour l'enseignement artistique, depuis l'éveil jusqu'au doctorat ? Et beaucoup d'autres encore que l'ensemble des partenaires, politiques, enseignants, professionnels, étudiants et parents doivent aborder avant l'échéance fixée de septembre 2008. •

PARIS - BOULOGNE - LA SORBONNE : UNE EXPÉRIMENTATION GRANDEUR NATURE POUR PRÉPARER L'ÉCHÉANCE DE SEPTEMBRE 2008

Dès le printemps 2007, les CRR de Boulogne et Paris (qui ensemble accueillent déjà plus de 500 étudiants en cycle post-DEM), en partenariat avec l'UFR (unité de formation et de recherche) de musique musicologie de l'Université Paris IV - La Sorbonne ont été en mesure de proposer au Ministère de la Culture un projet de pôle d'enseignement supérieur. Trop vite par rapport à l'avancée des travaux... qui ne devraient aboutir finalement qu'à la rentrée 2008. Qu'à cela ne tienne, l'idée d'en faire un projet pilote pour expérimenter en vraie grandeur la configuration d'un nouveau cycle et la mise en place d'un partenariat innovant entre deux Conservatoires et une université pouvait trouver sa place dans le cadre d'une convention entre les établissements. Une première promotion d'une quarantaine d'étudiants devrait être accueillie dès septembre 2007, après concours d'entrée.

Les études proposées, inspirées à la fois des cycles supérieurs actuels et des solutions adoptées par des établissements européens similaires, s'appuient sur le suivi d'un double cursus de pratique musicale et d'acquisition de connaissances théoriques. Afin de conserver le caractère spécifique de ces formations supérieures à dominante artistique, l'équilibre entre les deux volets est établi grâce au système de crédits ECTS. Ainsi, alors que dans le cas d'une licence de musicologie classique à la Sorbonne, le poids de la pratique musicale est d'un tiers des crédits, il est doublé dans le cadre de la préparation du DNSPM. Cette prédominance de la pratique artistique est similaire à celle retenue par les autres grandes institutions d'enseignement musical en Europe.

Cette formation devrait séduire nombre d'étudiants qui, jusqu'à présent, suivaient en parallèle des études musicales dans l'un ou l'autre des deux Conservatoires et un cursus complet à La Sorbonne, avec beaucoup de redondances et d'incohérences d'emploi du temps.



Des **filieres**, des **formations**, des **diplômes**
pour les
métiers techniques de la musique

**institut technologique
européen des métiers
de la musique**

71 avenue Olivier Messiaen
72000 LE MANS

Tél. 02 43 39 39 00

Fax : 02 43 39 39 39

E mail : contact@itemm.fr

Métiers de la réparation, restauration, accord, fabrication des instruments de musique (piano, instruments à vent, guitare, accordéon)

Métiers de la commercialisation des disques, instruments de musique et informatique musicale

Métiers de la scène et du studio, du spectacle vivant et de la production multimédia appliqués aux techniques du son

www.itemm.fr

Portes ouvertes : samedi 15 mars 2008

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Pratique amateur ou orientation professionnelle, et si on apprenait à faire le grand écart ?

Pratique amateur ou orientation professionnelle, musique classique ou musiques actuelles, création contemporaine ou répertoire, orchestre d'harmonie ou orchestre symphonique ?

Il semblerait que dans notre pays dès que l'on parle culture et encore plus enseignement artistique, il ne soit possible de travailler qu'en opposant point de vue et esthétique.

Ideologie, approche dogmatique, pour lesquelles toutes réformes devraient impliquer la remise en cause de l'existant au nom du développement et de la création. La transmission d'un patrimoine et d'une culture serait-elle devenue un acte réactionnaire ? Peut-on construire sereinement son avenir en faisant table rase du passé ? Notre histoire et notre culture ne devraient-elles pas nous aider à nous enrichir pour plus de créativité ?

HARMONISATION EUROPÉENNE

Là où les autres pays européens abordent depuis longtemps leurs réformes avec pragmatisme, en France, nous commençons toujours par discuter de la forme, de la syntaxe, du protocole de négociation (très souvent d'ailleurs pour éviter une véritable concertation), alors qu'il vaudrait mieux se pencher sur le projet et sa mise en œuvre.

Dans un contexte d'harmonisation européenne, nous avons tout intérêt à défendre le formidable réseau de l'enseignement artistique territorial créé en France sous l'impulsion de Marcel Landowski. N'oublions pas que nous sommes très en retard sur la partie enseignement supérieur. Là encore, on opposera enseignement initial et enseignement supérieur, pourtant l'un et l'autre sont complémentaires, peuvent-ils s'imaginer séparément dans leur construction ? Cela pourrait être un des points forts de notre réseau d'enseignement artistique, n'en faisons pas une faiblesse. 2010 approche à grand pas (date butoir prévue dans les accords de

Bologne pour l'harmonisation européenne), sommes-nous prêts ?

IMPULSER, DÉVELOPPER, HARMONISER MAIS PAS HOMOGENÉISER

La qualité de l'enseignement artistique et le travail de démocratisation culturelle ne sont pas antinomiques, ils ne sont ni l'apanage ni la propriété de tel ou tel courant pédagogique, politique ou esthétique. Le service public de l'enseignement musical chorégraphique et théâtral est un lieu ouvert, dans lequel l'ensemble des acteurs, partenaires institutionnels, usagers, enseignants et directeurs sont parties prenantes. La diversité des projets de chaque établissement fait la richesse du réseau des conservatoires. Il est souhaitable, voire indispensable de développer des projets différents en Ile-de-France, en Bretagne, en Corse ou au Pays Basque. Travaillons sur la construction et l'harmonisation du réseau et non sur son homogénéisation. C'est d'ailleurs ce à quoi l'État s'attache au travers des nouveaux textes de classement des conservatoires et du schéma d'orientation pédagogique en application de la loi du 13 août 2004 sur les libertés et responsabilités des collectivités locales.

Demain le paysage va donc fortement évoluer. L'État n'assurera plus qu'un rôle de conseil et d'évaluation, les collectivités locales prendront le relais financier avec, pour certaines, l'envie de participer différemment au développement de l'enseignement artistique, voire pour les Régions d'intervenir pleinement dans les nouvelles compétences qui leur sont transférées. Les directeurs de conservatoire seront les premiers acteurs de la conduite de cette évolution mais, finalement, depuis plusieurs dizaines d'années, n'ont-ils pas accompagné efficacement leurs tutelles et

leurs collectivités dans la création de ce réseau ? Alors aujourd'hui plus qu'hier, la confiance doit être de mise envers cette profession.

LE RISQUE DE L'EFFET BOOMERANG

Dans cette période de réformes, ne nous trompons pas de choix, la démocratisation de l'enseignement artistique et surtout sa territorialisation ne doivent pas nous emmener dans des réformes inconsidérées qui consisteraient à abandonner une partie des différentes missions et activités d'enseignement qui s'exercent au sein de nos établissements. Il nous incombe de maintenir le choix du parcours de l'enfant entre pratique amateur et orientation professionnelle. N'a-t-on pas justement créé un réseau de l'enseignement musical et chorégraphique qui permet et, espérons-le, permettra encore longtemps de remplir cette mission de service public qui consiste à offrir sans discrimination (et surtout pas financière) le choix d'une pratique artistique sans préjuger ni hypothéquer l'évolution de l'élève ? Ne prend-on pas le risque d'obtenir, avec certaines réformes, l'effet inverse de celui escompté ? Toute une génération a connu le mode d'entrée au CNSM avec son passage quasi obligé par les leçons particulières auprès du maître. Cette approche était plus ou moins admise puisque le tissu de l'enseignement artistique, tel qu'on le connaît maintenant, n'existait pas. Aujourd'hui, la possibilité de formation est offerte dans l'enseignement public et, si demain elle se raréfie ou est abandonnée, les élèves devront à nouveau s'orienter vers le secteur privé et les leçons particulières. Il y a plus de trente ans, c'est aussi ce que voulait changer le projet de développement de l'enseignement musical et chorégraphique.

Si une telle restructuration de l'enseignement artistique voyait le jour, on sait pertinemment quelle tranche de population sera écartée de ces filières. On peut dire que l'idée même de cette approche est inacceptable, en particulier pour la génération de professionnels qui ont bénéficié du réseau de l'enseignement public et qui, pour la plupart, dirigent aujourd'hui ces établissements.

PARTENARIATS MULTIPLES

Dans le même temps, comment parler de pratique amateur si l'on ne développe pas de partenariat avec le milieu associatif pour préparer l'accueil de nos élèves au sein de ces orchestres ou formations musicales associatives ? Pour cela il est nécessaire d'accompagner nos élèves en leur donnant les bases suffisantes pour une réelle pratique autonome et former ainsi des amateurs éclairés qui viendront enrichir et dynamiser la vie culturelle locale. Si les conventions de partenariats se développent de façon importante, y compris au plan national avec la CMF et la FNEJ, il n'en reste pas moins que le chantier de l'accueil du milieu associatif au sein de nos établissements est ouvert. Il nécessitera des moyens nouveaux comme des lieux de répétition et de diffusion au sein des conservatoires pour accueillir ces partenariats.

À ce titre la danse est un bon exemple de réflexion : un apprentissage intense conduisant à des évaluations annuelles, quelques ateliers et une ou deux productions scéniques dans l'année. Dans ce contexte peut-on parler de pratique amateur ? Il y a là plus qu'un chantier pour les pratiques amateur chorégraphiques. A quand le développement de groupes chorégraphiques permettant une continuité de la pratique après toutes ces années d'apprentissage ?

LES LIMITES DU CHANGEMENT PERPÉTUEL

Cette nécessité de justifier son action par du développement au travers du changement, parfois pour le changement, sans même prendre le temps du recul et de l'évaluation des réformes entreprises, n'est plus défendable. Pourquoi ce besoin ou cette folie du changement « le changement pour le changement », avec cette frénésie de

textes qui nous ont tous fait constater que nous n'avions pas le temps de finaliser une réforme qu'une nouvelle apparaissait déjà ?

Cette fuite en avant, qui veut que toute évolution ne puisse reposer que sur la déconstruction et la reconstruction d'un nouveau langage, atteint aujourd'hui ses limites et finalement l'harmonisation européenne nous oblige à mieux définir



nos réformes en précisant clairement les objectifs à atteindre, les moyens qui seront mis en œuvre et la nécessité d'accompagner ces réformes d'une évaluation quantitative et qualitative.

Ne tombons pas non plus dans le phénomène de mode, si une des missions premières de l'État est d'impulser la création et l'innovation, il lui revient également de perpétuer la transmission du patrimoine et du répertoire musical et chorégraphique. Dans une époque de concept et de communication, il y a fort à parier que si le "disco" apparaissait aujourd'hui on préparerait un DE dans cette discipline et il deviendrait prioritaire de l'intégrer dans l'enseignement de nos établissements.

LA NÉCESSITÉ DE DÉVELOPPER ET RENFORCER LE RÉSEAU DES CONSERVATOIRES

Partenariat et mutualisation, une chance qui s'ouvre au réseau des conservatoires et au service public de l'enseignement musical, chorégraphique et théâtral. Les établissements s'inscrivent dans un réseau dont la répartition géographique et la diversité offrent des possibilités importantes de partenariats

voire de complémentarité. Ce principe du réseau vient d'être confirmé par le ministère de la culture et l'arrêté de classement des conservatoires du 15 décembre 2006 permet d'exercer des compétences par conventionnement avec un autre établissement. La valorisation des compétences propres à chaque établissement est ainsi facilitée et offre de véritables dynamiques pédagogiques et artistiques sur un territoire élargi. L'exemple de la mise en réseau autour du DEM aujourd'hui (et du DNOP demain) dans plusieurs régions a permis aux équipes pédagogiques, au-delà de la concertation pédagogique et du regard extérieur que ces évaluations conjointes apportent, de développer la réalisation de projets pédagogiques et artistiques communs.

ET SI FINALEMENT...

Pratique amateur et orientation professionnelle ne sont-elles pas complémentaires et dynamisantes pour un établissement ? Vouloir les opposer systématiquement nous fait peut-être prendre le risque de passer à côté de notre principale mission qui est d'accompagner l'enfant dans sa formation et son orientation en lui laissant toujours la possibilité du choix, or personne ne peut présupposer du parcours de l'élève que nous accueillons.

Choix : le mot est lâché, notre mission de service public de l'enseignement musical, chorégraphique et théâtral, n'est-elle pas tout simplement de proposer une formation dont la qualité permettra à l'élève de faire son choix d'orientation au moment opportun dans la construction de son parcours artistique ? Le vrai défenseur et promoteur de l'enseignement artistique public n'est-il pas celui qui arrivera à proposer ce choix au sein de son établissement, créant ainsi les équilibres nécessaires au développement des pratiques musicales, chorégraphiques et théâtrales, rappelons-le une nouvelle fois sans préjuger du choix ultérieur de l'élève.

Un positionnement pragmatique qu'appellent de leurs vœux un grand nombre de parents d'élèves et élèves de nos établissements.

Grand écart impossible ? Et si l'on apprenait à faire le grand écart !!!•

*Michel Galvane - Vice Président de l'UNDC
Directeur du CRD de Laval*

DOSSIER DANSE

La danse, une discipline emblématique et mal aimée ?

La France et la Russie sont les deux patries de la danse classique. Cette danse née au XVI^e siècle a été portée à son apogée au XIX^e siècle à l'Opéra de Paris, au théâtre du Bolchoï de Moscou et au théâtre Kirov à Saint Petersburg.

Discipline exigeante, elle continue à attirer des milliers de petites danseuses et un peu moins de petits danseurs.

Cours privés, conservatoire, l'enseignement est très différent d'une structure à l'autre mais la loi du 10 juillet 1989, en imposant un diplôme d'enseignement aux enseignants, a permis de protéger la santé physique de nos enfants.

En 2003, près de 14 000 élèves étaient inscrits au sein des CRD et CRR (anciennement ENM et CNR). Mais cette offre n'est pas également répartie puisque 5 régions (Ile de France, Nord-Pas de Calais, Rhône-Alpes, PACA et Pays de la Loire) regroupent la moitié des élèves inscrits et, parmi ceux-ci une bonne moitié choisit une dominante d'enseignement "danse classique". Dans le privé, le nombre d'élèves danseurs est supérieur à 1 million.

MAIS QU'EST-CE EXACTEMENT QUE LA DANSE CLASSIQUE ?

Cette forme de danse extrêmement codifiée nous vient des ballets du XVI^e siècle. En 1588, Thoinot Arbeau publie son traité "*l'orchésographie*", premier exemple de notation de la danse. Les ballets ont évolué au fil des siècles ; au XVIII^e déjà, la danse classique devient une affaire de professionnels et Louis XIV crée en 1713 l'école de danse de l'opéra de Paris, berceau de la danse académique. Au XIX^e siècle, la danse évolue vers une reconnaissance comme un art à part entière.

Le langage chorégraphique se fixe à travers les grands ballets romantiques. Apparaissent alors les emblématiques tutus et chaussons à pointes. Grâce à un langage chorégraphique très précis, sont interprétés des ballets dans lesquels les rôles sont extrêmement hiérarchisés : quadrilles, choryphées,

sujects, jusqu'au danseur étoile, chacun a sa place. Évoluer dans cette hiérarchie est une tâche difficile.

La danse classique sublime le corps du danseur mais lui impose de dures contraintes qui peuvent avoir des conséquences sur son intégrité physique.

LA DANSE CLASSIQUE UNE ÉCOLE DE RIGUEUR ET D'EXCELLENCE OU UN APPRENTISSAGE DE SOUFFRANCES INUTILES ?

Cette contrainte qui est très semblable à celle des sportifs de haut niveau est intellectuellement admissible pour les grands professionnels, mais pose un problème de fond à l'heure actuelle.

Comment enseigner cette discipline à nos enfants ? La maîtrise de cet art sublime et exigeant représente un énorme investissement physique et moral. Il faut aux professeurs chargés de l'enseigner beaucoup de doigté et de professionnalisme pour aller vers l'excellence sans décourager... ni casser leurs élèves. Les professeurs de danse classique ont une tâche difficile et suscitent souvent des rapports très passionnés avec les parents d'élèves.

PEUT-ON PRATIQUER LA DANSE EN AMATEUR ?

Le développement de la pratique de la danse a été spectaculaire depuis les années 1970 mais c'est une activité qui demeure très attachée à la période de l'enfance et de la jeunesse puisque 8 danseurs sur 10 abandonnent cette pratique avant de devenir adultes.

Si l'on met à part les danses de salon ou folkloriques, cette activité ne peut se pratiquer que dans un local adapté



Ballet de Biarritz

©Oliver Hoyer

et doit donc s'intégrer dans une structure qui souvent est coûteuse pour un adulte. Certains abandonnent les disciplines académiques suivies pendant leur jeunesse (classique, contemporain) pour s'ouvrir à d'autres disciplines. Ceux qui continuent à pratiquer la danse, mettent en avant la notion de progression plus que dans tout autre pratique artistique. La danse laisse un souvenir marquant dans l'esprit de beaucoup d'anciens amateurs puisque la moitié d'entre eux considèrent leur passage par la danse comme l'activité culturelle la plus longue ou la plus marquante qu'ils aient pratiquée. Et les trois-quarts d'entre eux regrettent de l'avoir arrêté.

UN PATRIMOINE EN VOIE DE DISPARITION ?

Si, dans l'imaginaire de beaucoup, la danseuse c'est la ballerine en tutu, qu'en est-il dans la réalité ? Il y a 25 ans encore, de nombreuses maisons d'opéra en région abritaient un corps de ballet. Désormais, Paris, Marseille, Bordeaux, Monte Carlo, l'opéra du Rhin et quelques autres font figure d'exception, obligeant de nombreux danseurs à l'exil. Les compagnies professionnelles sont dans leur immense majorité des compagnies de contemporain. Les Scènes Nationales accueillent plus souvent des spectacles de danse contemporaine. Les professeurs de danse classique formés maintenant seront donc des professeurs qui n'auront pu avoir qu'un contact succinct avec le grand répertoire classique, puisque celui-ci ne se pratique pas individuellement. On assiste donc très rapidement à une perte de connaissance du répertoire classique.



© José Uroz

Difficile de dire si nous assistons à un phénomène inéluctable : la disparition d'un style qui n'est plus au goût du jour. Mais ce mouvement incroyablement rapide se passe en toute discrétion. La danse classique n'est plus "tendance", nul média pour s'en offusquer. Quand en avez-vous entendu parler pour la dernière fois sur les ondes ou dans les colonnes de vos journaux ?

Cette discipline n'étant désormais plus soutenue par les décideurs, de vastes interrogations se posent : devant quels publics se produiront ces ballets d'excellence ? Qui viendra rejoindre leurs rangs s'il n'y a plus un enseignement à la base ?

LA DANSE CONTEMPORAINE

Le langage chorégraphique contemporain se traduit par une immense liberté. Dans ce monde-là, il n'y a pas d'interdit mais des choix de langages propres à chaque chorégraphe et le développement de la sensibilité créatrice et de l'improvisation. Le physique même des danseurs y est très différent d'une compagnie à l'autre. Ce style est né d'une volonté de rupture des règles trop rigides du classique dès la fin du XIX^e siècle. Il s'est implanté tout au long du XX^e siècle grâce à des artistes majeurs : Isadora Duncan, Merce Cunningham, Béjart... Il ne s'interdit pas, à l'orée du XXI^e siècle, des emprunts aux danses actuelles : breakdance, hip-hop... Désormais, secteur phare de la danse professionnelle, cette discipline est devenue une discipline académique à

part entière, voire même celle qui supplante la danse classique.

DANSE JAZZ

C'est en général la troisième discipline enseignée dans nos écoles et conservatoires, même si elle ne touche encore qu'un nombre limité d'élèves. C'est un style de danse qui a mélangé des danses rituelles africaines et des danses européennes, réunies depuis 300 ans dans le creuset américain. Symbiose de deux traditions, elle a accepté de devenir une danse "savante" mais sans couper avec ces racines africaines.

LES FORMATIONS

L'École de l'Opéra de Paris accueille les admissions à partir de 8 ans. Le Cursus se fait en six niveaux (de la 6^e à la première division) à l'issue duquel est décerné un diplôme de fin d'étude, et la possibilité, par un concours interne, d'accéder au ballet de l'opéra de Paris.

LES CONSERVATOIRES : 3 CYCLES D'ÉTUDES À L'ISSUE DESQUELS EST DÉLIVRÉ LE DNOP

Et après ?

- CNSMD de Paris : admission à partir de 13 ans et jusqu'à 17 ans ; Cursus de 5 ans à l'issue duquel est délivré le diplôme national d'études chorégraphiques
- CNSMD de Lyon : admission à partir de 15 à 18 ans pour le classique et de 16 à 20 ans pour le contemporain.

Cursus de 4 ans à l'issue duquel est délivré le diplôme national d'études chorégraphiques

• Les centres de formation au diplôme d'état (DE) de professeur de danse (les 2 CNSMD, certains CEFEDM, les CND de Paris et de Lyon qui forment les artistes chorégraphiques des théâtres lyriques et opéras nationaux et les établissements privés) d'une durée de deux ans. Ce diplôme est obligatoire pour enseigner la danse en secteur public ou en secteur privé.

LES UNIVERSITÉS

Les universités suivantes offrent des cursus universitaires sur la danse ; ces formations ne sont donc pas des formations professionnelles mais des formations théoriques qui ne sont pas forcément compatibles avec des études de danse.

À noter : LYON 2 propose une licence "danse étude" avec des horaires aménagés pour permettre de suivre les deux formations.

Les formations "STAPS" préparent les futurs professeurs d'éducation physique et sportive de l'éducation nationale.

• Clermont-Ferrand
STAPS Master d'anthropologie de la danse

• LILLE 3

Licence arts du spectacle spécialité danse

• LE CREUSOT

Licence professionnelle activités physiques sportives et artistiques spécialité danse

• LYON 2

Licence arts du spectacle option danse (danse étude)

• NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Licence et master théorie et pratique des arts spécialité études en danse

• PARIS VIII VINCENNES ST DENIS

licence master et doctorat : esthétique spécialité danse

• STRASBOURG

licence master arts du spectacle option danse

LES INSTITUTS PRIVÉS

Citons, par exemple :

• Les écoles supérieures de danse de Cannes et de Marseille

• le CNCD d'Angers qui propose une formation en deux ans d'artiste chorégraphique en danse contemporaine.

• Institut de formation en éducation physique et sportive d'Angers : licence STAPS option métier de la danse.

Fanny Reyre-Ménard

UR Pays de Loire

(sources : Centre national de la danse.

Site internet : www.cnd.fr)

Et la FNAPEC dans tout cela ?

Au niveau national, il y a toujours au sein du CA un délégué danse, Jean Guelpa puis Marie-Claude Brousse et, aujourd'hui, Fanny Reyre-Ménard.

La FNAPEC siège à la commission Nationale de la Danse (Marie-Claude Brousse) qui se prononce sur :

- L'homologation des centres de formation au DE de professeur de danse (valable 4 ans)
- La validation des diplômes étrangers pour les personnes souhaitant exercer le métier de professeur de danse en France
- La délivrance de l'équivalence au DE pour les artistes ou professeurs de "renommée"

La FNAPEC participe aux réflexions menées sur l'enseignement et aussi sur les problèmes cruciaux de la reconversion des danseurs professionnels •

DOSSIER DANSE

Pourquoi une Loi ?

Retour sur l'engagement de la FNAPEC en faveur d'une réglementation de l'enseignement de la danse et rappel de quelques points fondamentaux.



La classe de Magali Vasseur (Antony)

L'exposé des motifs du projet de Loi soumis à l'Assemblée Nationale en 1988 l'explique : "... la Pratique de la danse peut entraîner, comme celle du sport, des risques physiologiques importants, notamment chez les plus jeunes. C'est la raison pour laquelle le Législateur avait institué, par la Loi du 6 août 1963 un diplôme d'État obligatoire pour l'enseignement du sport et par la Loi du 1^{er} décembre 1965 un diplôme d'État obligatoire pour l'enseignement de la danse. La loi du 1^{er} décembre 1965 n'a pu faire l'objet des décrets d'application nécessaires à sa mise en œuvre...". Cette Loi de 1965 n'avait donc jamais été appliquée.

En 2001 la Direction de la Musique et de la Danse au Ministère de la Culture a demandé un rapport sur l'enseignement de la Danse en France à un spécialiste : M. Sadaoui.

À la page 10 de ce rapport, on pouvait lire :

"L'enseignement de la danse met en jeu le corps humain dans son ensemble. Lorsqu'il est le fait de bons professeurs, il n'est pas dangereux. En revanche de mauvaises pratiques d'enseignement peuvent être la cause d'accidents osseux, musculaires et ligamentaires, dont le degré de gravité peut aller de la lésion bénigne ne nécessitant qu'un ralentissement ou un arrêt de courte durée de la pratique jusqu'à la lésion irréversible provoquant un état de handicap ou d'invalidité durable voire irrémédiable, en passant par les cas où une intervention chirurgicale plus ou moins lourde constitue la seule thérapie possible.

Un mauvais enseignement de la danse produit rarement des effets immédiats sur l'intégrité physique des élèves ; le plus souvent, les lésions se développent progressivement du fait de la répé-

tion durable de mauvaises pratiques ou de l'exécution trop fréquente ou intensive de positions ou de mouvements qui en eux-mêmes ne présentent pas de danger particulier. C'est ainsi par exemple qu'à partir de 30 ans les danseurs et anciens danseurs développent certaines lésions articulaires et tout particulièrement des arthroses de la hanche dues le plus souvent à la répétition durable de certaines pratiques de préparation et d'exécution des positions et des mouvements fondés sur l'en-dehors, principe fondamental de la danse classique, que l'on rencontre aussi mis en œuvre de façon très fréquente dans la danse contemporaine et le jazz."

Voici pourquoi depuis 1979 la FNAPEC s'est investie dans cette réglementation de l'enseignement de la danse, allant même jusqu'à déposer un recours en Conseil d'État et à organiser en novembre 1988 une manifestation devant le Ministère de la Culture avec la Presse et la Télévision (TF1, FR3, M6, RTL), manifestations également en province organisées par un certain nombre d'Unions Régionales et d'APEC.

QUE DIT CETTE LOI ?

Article 1^{er} : Nul ne peut enseigner la danse ou faire usage du titre de professeur de danse ou d'un titre équivalent s'il n'est muni.

- Soit du diplôme de professeur de danse délivré par l'État ou du certificat d'aptitude aux fonctions de professeur de danse.
- Soit d'un diplôme étranger reconnu équivalent.
- Soit d'une dispense accordée en raison de la renommée particulière ou de l'expérience confirmée en matière d'enseignement de la danse.

Le présent article s'applique aux danses classique, contemporaine et jazz.

Cela concerne aussi bien l'enseigne-

ment public que l'enseignement privé. Il s'agit donc d'une profession réglementée.

Article 2 : Un décret en Conseil d'État fixera, en tant que besoin pour la protection des usagers, les conditions de diplôme exigées pour l'enseignement des autres formes de danse.

LE RAPPORT SADAOUÏ RAPPELLE :

"Aucune disposition réglementaire concernant d'autre forme de danse n'est venue compléter le dispositif. Depuis cette date (*ndrl* : 1989) se sont développées des formes nouvelles dont la pratique et un enseignement mal avisé peuvent aussi provoquer des risques pour l'intégrité physique au moins aussi sérieux (...). On s'attachera plus particulièrement à l'une de ses formes, le hip-hop, car elle nous paraît illustrer de façon particulièrement exemplaire la problématique à laquelle la puissance publique est confrontée."

Étrangement, le rapport Sadaoui a disparu de la circulation et aucune disposition n'a été prise jusqu'à ce jour pour ces nouvelles danses.

Article 5 : Les locaux où est dispensé cet enseignement doivent présenter des garanties sur le plan technique, de l'hygiène et de la sécurité qui seront définies par décret. (*ndrl* : ce décret est paru le 27 février 1992)

En 2005, au cours d'une réunion de l'APEC, deux parents d'élèves d'un CNR s'inquiétaient de tendinites répétées de leurs enfants. À cette occasion, ils ont découvert que les cours étaient donnés dans une salle annexe avec un sol en béton, il est vrai recouvert d'un tapis !

Article 5 suite : Un décret organisera les modalités du contrôle médical des élèves et déterminera les conditions d'âge permettant l'accès aux différentes activités régies par cette Loi.

Le Décret du 27 février 1992 précise ainsi dans son article 6 :
Les exploitants doivent s'assurer, avant le début de chaque période d'enseignement, que les élèves sont munis d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à l'enseignement proposé. Ce certificat doit être renouvelé chaque année.

La Circulaire du 26 avril 1992 rappelle dans son chapitre 2 :
L'un des objectifs fondamentaux de la Loi est d'éviter les désordres physiologiques liés à l'enseignement prématuré de la danse (...). Pour l'enseignement de la danse classique, contemporaine ou jazz les dispositions conduisent à réserver aux enfants de plus de huit ans les bases des techniques propres à chacune de ces trois disciplines.

Article 7 : Dans tout établissement d'enseignement de la danse, devront être rendu accessibles aux usagers :

- Le texte du décret

- La liste des enseignants avec la date à laquelle ils ont obtenu le diplôme institué ou à laquelle ils en ont été dispensés et en vertu de quelle disposition.

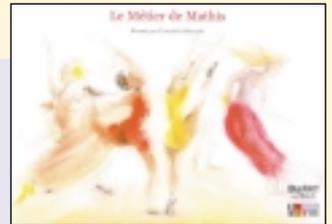
Cette Loi est fondamentale dans la protection du corps de nos enfants, qu'ils soient amateurs ou futurs professionnels.

Mais le Ministère de la Culture ne dispose pas de moyens nécessaires pour contrôler l'application de cette Loi. De plus, l'ambiguïté de la formulation des pénalités prévues par la Loi met un frein aux poursuites juridiques en cas de non-conformité.

Les parents des élèves danseurs, soucieux de la santé de leurs enfants, devraient veiller à l'application de cette Loi dans tout établissement qu'il soit public ou privé. •

Jean Guelpa

Ancien Président de la FNAPEC

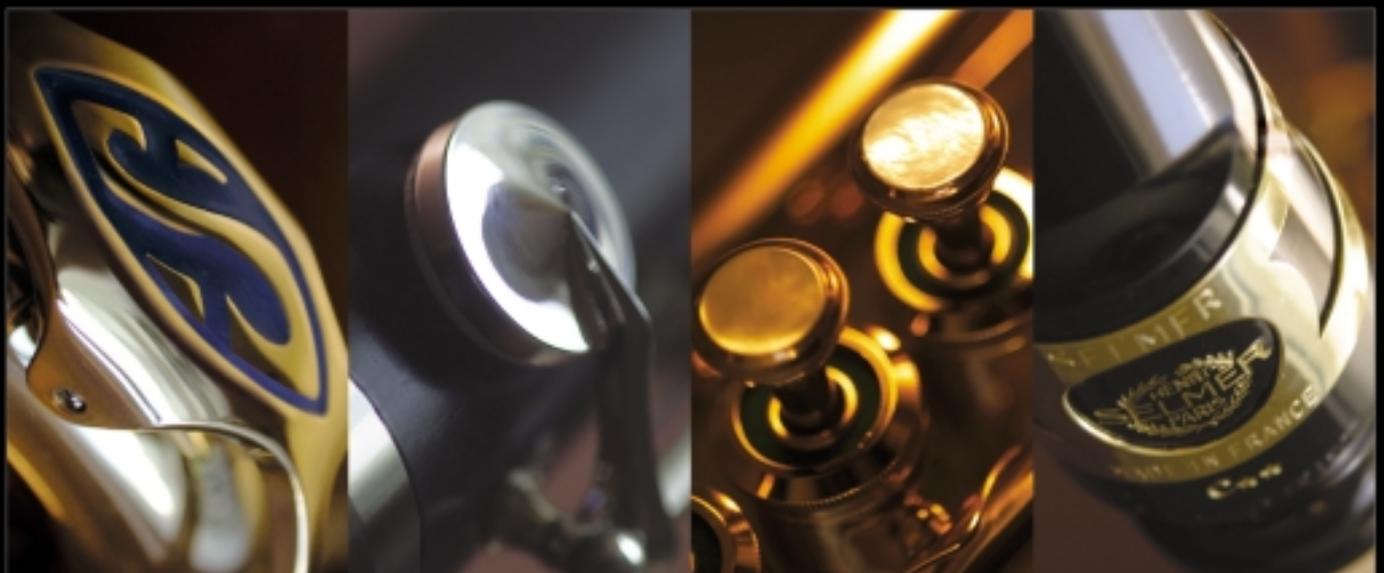


Il serait dommage de se priver de la lecture de ce petit ouvrage, non seulement de par son prix modeste, mais aussi parce qu'il apporte aux enfants une explication claire et structurée sur la journée d'un danseur. Je dois dire que j'ai un faible pour les illustrations de Christelle Reboulet qui restituent avec grâce un mouvement dévoilé que Isadora Duncan n'aurait certes pas renié. Pour cette même raison, les dessins invitaient à une véritable narration, une nouvelle autour de la danse. Mais là n'était pas l'objectif du texte, alors apprécions-le pour ses qualités immédiates en saluant l'initiative. Sincèrement, les adultes y trouveront aussi leur compte car le glossaire restitue de manière synthétique et efficace une terminologie et un historique de la danse et des interprètes que tout un chacun devrait connaître.

Muriel Bellier

Pour le commander (5 €) :

Hervé Petit, Département jeune public,
Opéra national du Rhin : 03 88 75 48 79



HENRI SELMER PARIS - CONCEPTEUR ET FABRICANT D'INSTRUMENTS À VENT - BECS

made in france www.selmer.fr

Le logo Henri SELMER Paris garantit l'authenticité des instruments fabriqués en France par SELMER Paris depuis 1885

DOSSIER DANSE

Quand l'enseignement de la danse va plus loin que l'acquisition d'une technique

Depuis que j'enseigne, je constate que la plupart des élèves danseurs inscrits au conservatoire pratiquent leurs deux cours par semaine sans pour autant disposer de connaissances dans le domaine chorégraphique.

L'histoire de la danse, tout comme le paysage chorégraphique actuel, leur sont, bien souvent, inconnus. Peu sont ceux qui s'intéressent ou approfondissent leurs connaissances en dehors du cadre de l'établissement. Or, la Danse est un art ! C'est pourquoi, en plus d'une pratique physique, tout un environnement et une sensibilité artistiques sont à développer afin que l'élève puisse, à son tour, s'épanouir et trouver sa propre orientation.

QUATRE POSSIBILITÉS

Pour ma part, je considère l'apprentissage de la technique indissociable d'un désir de s'enrichir culturellement de toutes les influences et de l'évolution que connaît l'art de la Danse. À cet effet, je propose aux élèves quatre possibilités différentes pour élargir leur horizon :

Pas de 2 à Antony

Depuis maintenant deux ans, s'est installée une coopération entre Magali Vasseur, professeur de danse au conservatoire d'Antony et l'APECA (association des parents d'élèves du conservatoire d'Antony) :

- dans le bulletin de l'association, une rubrique "danse" présente les exposés réalisés par les élèves danseurs, sur des thèmes proposés par leur professeur, et incite l'ensemble des élèves danseurs, mais aussi musiciens et comédiens, ainsi que le public de passage dans l'établissement, à les consulter sur les panneaux d'affichage, et à découvrir la richesse du patrimoine de la danse classique ;
- pour en savoir plus sur chaque thème, de multiples liens sont proposés sur le site internet de l'association, permettant aux plus curieux d'approfondir leur connaissance ;
- chaque thème est aussi l'occasion de rappeler que la médiathèque municipale offre un grand choix de livres et de DVD sur la danse.

À l'affiche, on trouve bien sûr les grands ballets classiques, les danseurs et chorégraphes mythiques (Noureev, Nijinsky, Balanchine...) mais aussi des créateurs moins connus du grand public comme John Neumeier, mêlant des musiques de différentes époques, ou des artistes que Magali propose à ses élèves d'aller applaudir comme Nicolas Le Riche, Aurélie Dupont, ou Manuel Legris.

Christian Raux
APEC d'Antony

1) **les sorties à l'Opéra de Paris** : sur toute la saison, j'organise des sorties en groupe pour assister aux diverses représentations de la compagnie, tant sur des ballets classiques que sur des chorégraphies plus contemporaines ou même des créations. Les tarifs de groupe permettent aux familles de participer et d'encadrer leurs enfants.

2) **l'apport de vidéos, de livres, de DVD tout au long de l'année** : certaines dates sont fixées dans le calendrier annuel afin de regrouper les classes de danse autour d'une vidéo ou d'un DVD de ballet. Un sujet abordé pendant un cours peut aussi faire l'objet de l'apport de documents pour illustrer un propos, un pas ou l'évocation d'un chorégraphe ou d'un danseur. Toutefois, ces interventions ne peuvent malheureusement être que ponctuelles car le peu de cours par semaine ne permet pas d'y consacrer davantage de temps.

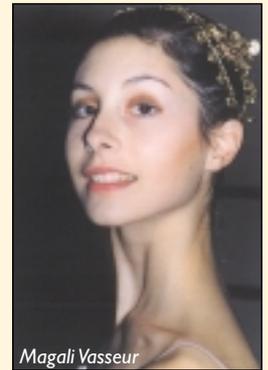
3) **le projet pédagogique et chorégraphique annuel** : chaque année, j'organise mon travail autour d'un projet pédagogique pour l'orienter vers une réalisation chorégraphique dont l'aboutissement est marqué par le spectacle de fin d'année. Après un projet sur le ballet romantique *Giselle* en 2005/2006, cette année 2006/2007, a permis la réalisation d'un projet en hommage à Mozart pour le 250^e anniversaire de sa naissance. Après m'être nourrie de nombreux apports sur la vie et l'œuvre du compositeur, j'ai donc entièrement créé le livret du ballet, les chorégraphies (à partir de pièces choisies), dessiné les costumes et les décors, puis veillé à la scénographie. Par ailleurs, les élèves ont été sollicités par

diverses interventions autour de Mozart pour développer leurs connaissances (lectures d'ouvrages, écoutes musicales, film etc.). Ce travail me paraît essentiel pour que les danseurs prennent conscience du sens à donner à leur interprétation.

4) **la réalisation d'exposés chorégraphiques** : en début d'année, à la rentrée de septembre, dès la classe de CO3 (1^{er} cycle 3^e année), les élèves se regroupent par deux ou trois et s'inscrivent auprès de moi, après avoir choisi un des nombreux thèmes que je leur propose afin d'en présenter un bref exposé au mois de juin. Cette fois l'objectif est différent. L'apport n'est plus fourni par le professeur mais nécessite un investissement personnel. Chacun doit effectuer une recherche autour de livres, photos, documents trouvés sur internet etc. Les supports de vidéos et DVD pour illustrer les sujets sont permis. Chaque groupe présente ainsi à sa classe ses recherches. Les autres élèves peuvent intervenir, questionner ou bien apporter d'autres éléments. Si nécessaire, j'interviens alors pour compléter une information. Puis, à tour de rôle, chaque exposé fait l'objet d'un affichage dans le hall du conservatoire afin que tous les élèves de l'établissement, leurs parents et les professeurs de toutes disciplines puissent en bénéficier. À cet effet, une étroite collaboration est menée avec Monsieur Raux (que je remercie pour son attention) afin de coordonner l'ensemble, lequel est annoncé sur le site internet et dans le journal "Air" du conservatoire.

Bien que ponctuelles, ces interventions supplémentaires sont indispensables. Elles suscitent l'intérêt des élèves et les encouragent à approfondir ensuite les sujets qui les ont le plus intéressés. •

Magali Vasseur
Professeur au Conservatoire d'Antony (92)



Magali Vasseur

DOSSIER DANSE

Danse à l'école : l'importance du partenariat enseignant/artiste

Danse au cœur, Centre national des cultures et des ressources chorégraphiques pour l'enfance et l'adolescence, est missionné par les Ministères de la culture et de l'éducation nationale au titre de Pôle de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PNR en 2002, puis PREAC en 2007).

Fondé en 1986 par Marcelle Bonjour, Danse au cœur est dès sa création, un laboratoire expérimental en région Centre. Dès le début de la Danse à l'école, il s'agit d'inscrire la dimension poétique du corps, composante fondamentale du mouvement dans laquelle les sensibilités et les pensées prennent le corps comme matière d'œuvre et œuvre, parfois. Danse au cœur attache une grande importance à ce que les enfants et adolescents « en déficit » de langage et de relation puissent pallier ces difficultés par un travail d'écriture chorégraphique et vocale, par l'élaboration de vocabulaires et syntaxes corporels.

Dans un premier temps, des ateliers de projet artistique et culturel (APAC) sont proposés par Danse au cœur dans la Beauce et le Perche, sur les critères suivants, progressivement élaborés :

- Priorité aux enfants et adolescents des ZEP, des zones suburbaines et des secteurs ruraux, les plus éloignés des lieux de culture ;
- Renforcement des projets "D'une écriture l'autre" avec des écrivains, peintres, sculpteurs, chorégraphes bien sûr, vidéastes, musiciens, et déploiement dans le temps scolaire et hors temps scolaire, par des conférences "tout public" dans les bibliothèques, MJC, théâtres ;
- Valorisation de présentations publiques sur des lieux contemporains ou patrimoniaux, à l'occasion d'événements tels que Lire en fête, la Fête de la musique...
- Organisation "d'événements – évaluation" permettant de situer et de donner valeur aux objets et fragments chorégraphiques des élèves en les mettant en relation avec les démarches et pratiques des artistes.

D'autres associations et structures culturelles (plus de cinquante) ont progressivement étayé le travail de "Danse à l'école".

LA DANSE À L'ÉCOLE AVEC DANSE AU CŒUR

La rencontre s'établit entre un groupe d'élèves, un ou plusieurs enseignants, un artiste.

Le travail dure trois heures (école primaire, collège, lycée, université), deux heures (école maternelle), dans les conditions du travail d'atelier des danseurs : possibilité d'organiser le temps de travail, de regard, d'élaboration personnelle ou collective, de repos. La fréquence des séances avec l'artiste est de 4 à 5 fois par an. Dans l'intervalle, l'enseignant développe le travail et le met en relation avec d'autres arts (musique, arts plastiques, littérature, etc.) ou d'autres disciplines. La notation et la transcription de la danse peuvent être demandées. La présentation de "moments" chorégraphiques des élèves peut constituer un événement artistique festif dans la rencontre avec la danse des professionnels ou d'autres arts (dans l'école et/ou en relation avec les structures culturelles). L'atelier est relié aux histoires de danse proposées par la littérature de jeunesse, les films, les documents iconographiques, aux systèmes de notation de la danse, mais aussi à l'histoire des arts et des métiers, enfin aux disciplines connexes du lycée et de l'université que sont la philosophie, l'histoire, l'anthropologie, les sciences et les techniques. Toutes les thématiques qui croisent les propositions de l'école, celles de la création chorégraphique et, plus généralement, celles de tous les arts, peuvent initier l'acte artistique de l'atelier et en déployer l'impact culturel. L'atelier



© Philippe Rivière

constitue, dans ces perspectives, le lieu privilégié de l'offre culturelle de l'école.

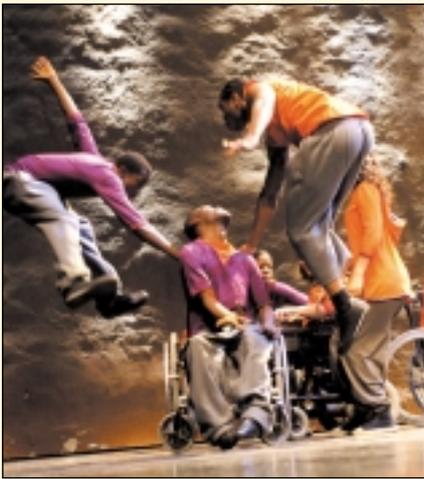
Dans la continuité du travail d'atelier, Danse au cœur organise tous les ans au mois de mai, les Rencontres nationales et européennes Danse à l'école, au Théâtre de Chartres. Il s'agit d'un moment privilégié où les élèves présentent leurs chorégraphies. Celles-ci sont évaluées au cours des auditions qui leur permettent de se confronter à d'autres univers, d'autres cultures et de rencontrer le travail des artistes de compagnies professionnelles invitées à mener des ateliers et à présenter leurs œuvres.

LA RELATION AUX ŒUVRES

Danse au cœur fait de la relation aux œuvres l'élément fondateur d'une construction artistique et d'un développement culturel en organisant des Chorébus, déplacements des élèves vers les lieux de diffusion locaux, régionaux et nationaux. Ils répondent à un objectif éducatif en matière de pratique culturelle en mettant les élèves en relation avec un large panorama de la création contemporaine et des œuvres patrimoniales. Au travers des œuvres, le regard et la culture chorégraphique se construisent.

L'ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ DANSE AU LYCÉE

Missionné au niveau national par les Ministères de l'éducation nationale et de la culture, Danse au cœur assure



© Philippe Rivière

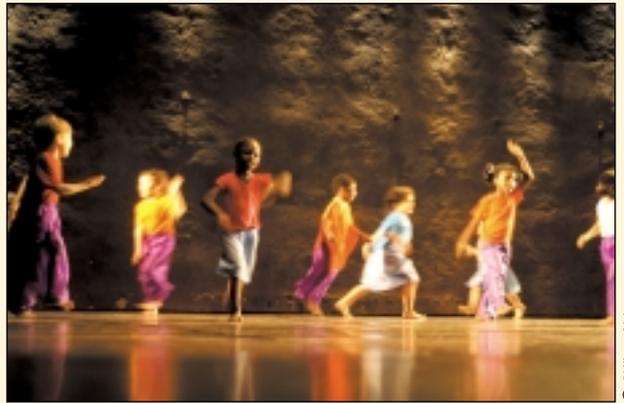
l'accompagnement en formation pour la mise en œuvre de l'enseignement de la danse au lycée, pour le baccalauréat littéraire. Articulé aux missions existantes de Danse au cœur et à l'expérience acquise dans ce type de projet, le part-

naire culturel met en œuvre quatre niveaux d'intervention :

- la rencontre des élèves et des enseignants avec des artistes chorégraphiques ou interprètes des œuvres au programme,
- la relation aux œuvres et pièces chorégraphiques,
- la formation spécifique des enseignants et des artistes autour des œuvres du programme et du contexte artistique dans lequel les œuvres se déploient,
- la conception et la diffusion de ressources documentaires en relation avec le CNDP, le CND et la Cinémathèque de la Danse.

Il existe à l'heure actuelle près de 50 lycées offrant l'option facultative et/ou l'enseignement de spécialité Danse, répartis sur tout le territoire, DOM TOM compris.

Les objectifs de la formation sont de fournir aux lycéens les acquis élémentaires pratiques, artistiques et méthodologiques pouvant servir de socles à d'éventuels approfondissements universitaires, professionnels ou personnels.



© Philippe Rivière

Le travail de seconde s'articule autour des pratiques et des œuvres contemporaines proches de la sensibilité des élèves, sur des danses ethniques, traditionnelles ou contemporaines. Il s'agit de mettre en évidence l'évolution des langages chorégraphiques avec ses filiations et ses ruptures, par l'étude de Giselle, œuvre de la première moitié du 19^e siècle, et du ballet romantique et l'étude d'un chorégraphe des années 80, représentatif de la danse contemporaine, en s'appuyant si possible sur la programmation locale.

La spécificité du programme de première et de terminale de l'enseignement de spécialité est le travail sur les œuvres du programme. En première : Le lac des cygnes de Marius Petipa (1895), So Schnell de Dominique Bagouet (1990) et Walzer de Pina Bausch (1992). En terminale : L'après-midi d'un faune de Nijinski (1912), Set and Reset de Trisha Brown (1982) et Changing Steps de Merce Cunningham (1988).

LE CENTRE DE RESSOURCES

Danse au cœur s'est constitué un véritable fonds documentaire pédagogique et artistique. Ce fonds, constitué d'environ 1600 ressources pluri-médias de référence (ouvrages, vidéos, revues, cédéroms et DVD), est à la disposition des enseignants, des artistes, des élèves. Les thématiques principales sont : les Usuels (art, culture, danse...); l'Éducation artistique ; les Sciences de l'éducation et enfance ; les Danses ; l'Histoire de la danse ; l'Enseignement de la danse ; les Théories de l'art chorégraphique ; les Artistes ; l'Art et culture ; la Jeunesse ; les Sciences humaines ; les Politiques culturelles ; la Vie professionnelle. •

Annabelle Devisme

Chargée de Communication

Danse au cœur,
12 rue Saint Michel - 28000 Chartres
T 02.37.36.42.68 - F 02.37.36.42.53
danse.au.coeur@wanadoo.fr
www.danseaucoeur.com

Les Rencontres en chiffres

11 classes de maternelle, 23 classes élémentaires, 8 classes de collèges, 10 classes de lycées, 2 groupes universitaires, soit près de 1 500 élèves et étudiants, mais aussi 23 groupes amateurs, soit près de 500 personnes et plus de 25 compagnies professionnelles, soit près de 75 artistes, étaient présents en tant que danseur et spectateurs lors de ces rencontres festives.

À vos agendas : Les dates 2008

(à confirmer dès septembre sur www.danseaucoeur.com)
Les auditions sont prévues les 2, 5, 6, 7 et 9 mai et les Rencontres les samedi 18 et dimanche 19 mai.

LA LETTRE DU MUSICIEN

pour tous les curieux
de la vie musicale classique.
15 numéros par an

l'ACTUALITÉ MUSICALE
LES NOUVEAUTÉS
LA PÉDAGOGIE
LES INFORMATIONS PROFESSIONNELLES
LES OFFRES D'EMPLOI

sur abonnement et dans les librairies musicales

exemplaire
gratuit
sur demande



43 €
l'abonnement d'un an (France)

PIANO

la grande revue annuelle
des amateurs
et des professionnels

Grands interprètes,
pédagogie, compositeurs,
concours, nouveautés,
pianos, partitions,
disques...



19 €
port inclus

Avec ce numéro
La Saison des pianistes
2007-2008
le calendrier
de 1 300 concerts
donnés en France
par 430 pianistes

La revue PIANO est en vente
dans les librairies
musicales ou par correspondance

La Lettre du Musicien

14 rue Violet, 75015 Paris - Tél. : 01 56 77 04 00 • Fax : 01 56 77 04 09
info@la-lettre-du-musicien.com - www.la-lettre-du-musicien.com

Le silence est un luxe accessible.

YAMAHA

b

series

SILENT Piano

*Nouveaux Pianos
série b Silent
à partir de 4690€**



La nouvelle référence

Votre piano est beaucoup plus qu'un simple instrument, il fait partie intégrante de votre vie. YAMAHA fabrique des pianos depuis plus d'un siècle et met toute son expérience au service des nouveaux pianos droits de la série b. Ces instruments représentent l'aboutissement d'une grande expertise permettant aux pianos de la série b de s'adapter aux budgets les plus serrés sans concéder le moindre compromis sur la qualité. Equipés du système Silent de YAMAHA, vous permettant de jouer en liberté, à toute heure du jour et de la nuit, sans que cela ne dérange vos proches, les pianos de la série b sont également disponibles en version acoustique**. Avec les pianos de la série b, vous appréciez les qualités inimitables d'un piano de facture irréprochable et vous profitez pleinement du savoir-faire qui forge la réputation de YAMAHA depuis 1887.

YAMAHA

b1

YAMAHA

b2



 **YAMAHA**
www.yamaha.fr

* Prix public TTC indicatif du b1 Silent noir brillant au 1^{er} juin 2007.

** Egalement disponible en version acoustique à partir de 3190 € (prix public TTC indicatif du b1 noir brillant au 1^{er} juin 2007).

DOSSIER DANSE

Angelin Preljocaj

Avec Angelin Preljocaj, le corps est à l'ouvrage, la danse hisse pavillon et affirme sa place dans la cité ! Il y a moins d'un an qu'un écrin s'est ouvert pour la danse à Aix-en-Provence. Un lieu dédié au corps, à l'espace, au mouvement. Un théâtre pour la danse nommé : Pavillon Noir !

Nous sommes allés à la rencontre du directeur artistique, maître du vaisseau : Angelin Preljocaj. Un homme qui a l'esprit de troupe, un chorégraphe partageur, un créateur qui aime à questionner, à provoquer... un artiste engagé dans la cité, dans le paysage culturel français, un invité de marque sur les scènes internationales... Limpide dans ses convictions, toujours prêt à l'échange, aux défis... Avec lui, la danse rime avec passion, traverse les arts avec poésie. Pour lui, la danse en est à ses premiers balbutiements, elle se conjugue par tous les temps... même là où on ne l'attend pas. Dedans, dehors. Au Pavillon Noir, les éléments porteurs dansent à l'extérieur. Ici, une géométrie de traits et lignes s'acoquine à la philosophie de Pythagore. Un bâtiment placé sous la dictature des mathématiques fait l'éloge du travail, comme l'affirme l'architecte Rudy Ricciotti. Un bâtiment participe à l'extension du domaine de la danse selon Angelin Preljocaj !

Pavillon Noir, un nom aussi symbolique que coloré pour un Centre Chorégraphique National. Un choix auquel vous avez participé ?

J'aime l'idée du drapeau derrière lequel on peut se rallier pour défendre quelque chose. Je voulais quelque chose d'ouvert, avec des baies vitrées, où les gens puissent voir, en passant, que dans ce lieu, le corps est à l'ouvrage. Surtout pas une tour d'ivoire mais au contraire revendiquer une place de lisibilité, une place d'affirmation, inscrite au cœur de la cité. Un lieu du mouvement, de l'écriture de la danse, un espace où le corps s'inscrit. Tout ce qui est porteur est à l'extérieur. Sa vocation était de libérer le maximum d'espace pour la danse et nous sommes arrivés à ouvrir cet écrin. Il n'y a plus rien à l'intérieur que l'espace et le corps des danseurs. Un bâtiment très brut, très radical. Juste le nécessaire. On est dans l'esthétique de la nécessité. Cela a demandé 10 ans et des combats quotidiens... Mais nous avons réussi et le Pavillon Noir est le lieu de tous les partages.

« Habiter, irriguer, ensemer... fertiliser le vide », avez-vous dit. Comment concilier, réconcilier la fascination du vide et l'écriture chorégraphique ?

Pour produire des mouvements et de la danse, je n'ai besoin de rien d'autre que d'espace. Écrire, exprimer une pensée avec son corps, c'est réellement un acte essentiel et merveilleux pour moi. Exprimer, calligraphier la profondeur de l'humanité... sa médiocrité aussi, malheureusement. J'ai très confiance dans la danse, dans sa force. La danse est au début de son



© Agnès Mellon

histoire. C'est une aventure qui démarre. C'est un art très jeune. Certains ont décrié la danse contemporaine, ont parlé de sa mort, de la fin d'une écriture... Je pense au contraire qu'il y a beaucoup à imaginer. Des créations qui questionnent le corps sur les préoccupations les plus actuelles autant que sur la mémoire de l'art chorégraphique. Puisement et épuisement. C'est ça la création : puiser et épuiser. Puiser en soi et épuiser les formes.

Danse classique, danse contemporaine ? Comment pensez-vous la formation du danseur ?

Trop longtemps la danse contemporaine s'est "arc-boutée" contre la danse classique. Et inversement. Aujourd'hui, beaucoup de structures très importantes, comme l'Opéra de Paris par exemple, montrent qu'il y a continuité, qu'un dialogue est possible. Il ne faut pas oublier que les œuvres du répertoire classique comme les pièces de Nijinsky ont été huées par un public qui les jugeait trop modernes. La danse classique, j'ai envie de l'aborder sous deux regards. C'est d'abord une technique d'apprentissage du mouvement et je dois dire qu'elle est très complète. Une technique extrêmement riche, virtuose et qui ouvre un éventail assez large d'expressions. Par ailleurs il faut considérer les œuvres classiques. Il me paraît très important, vital même, de garder une mémoire des grandes œuvres, de ce répertoire classique, de le considérer comme patrimoine de la danse et de régulièrement réactiver ces œuvres en les donnant, en les travaillant avec des compagnies au sommet de leur art et qui sont à la pointe de la technique classique. Enfin, je pense que c'est à chaque danseur d'ajouter des cordes à son art, d'envisager différentes techniques et écritures chorégraphiques. On peut aller vers les arts martiaux, sur les traces de Martha Graham, Merce Cunningham... à chacun de trouver son chemin sur la route des circonstances et les sentiers de rencontres pour convoquer le sentiment.

Et les rapports Danse et Musique. Vous avez dit « c'est une histoire de couple » Vous pouvez revenir sur cette image ? Le croisement de deux écritures peut-il être novateur aujourd'hui ?

C'est un couple légendaire ! On a beaucoup tenté de briser ce couple... À un certain moment cela a sûrement été nécessaire pour la danse, qui était très assujettie à la musique, de prendre une certaine distance. Il a fallu attendre de très grands créateurs comme Merce Cunningham pour changer les rapports... Aujourd'hui on sait que l'on n'a besoin de rien

d'autre que de nos corps et d'espace. On est capable de danser dans le silence... sur des bruits industriels... Après avoir fait notre petite révolution interne dans le champ de la danse, quelque chose de nouveau a pu naître avec la musique. Lorsque l'identité a été affirmée, voire réaffirmée, une relation nouvelle était possible, chacun apportant sa spécificité. Si on peut s'attaquer aux 4 Saisons, dans une certaine avant-garde, c'est parce qu'on a rompu avec la relation académique et conventionnelle.

Pour affirmer la place de la danse dans la cité vous n'hésitez pas à parler de « commandos de danseurs », de « groupe urbain d'intervention dansée ». Des termes lourds de sens, volontairement "guerriers". Cet engagement est-il nécessaire ?

La danse contemporaine est un langage des corps qui intéresse tout le monde. On peut l'aimer si on la rencontre. Beaucoup ignorent les champs ouverts par la danse en général, par la danse contemporaine, par certains créateurs classiques ou néoclassiques. Ils pourraient être touchés, bouleversés. Ils ont une vision étriquée, véhiculée par les médias, la télévision... Il faut sensibiliser les gens et pour cela il est essentiel de danser, de montrer la danse dans les hôpitaux, dans les écoles, dans les prisons... La danse un art de combat... il faut aller, je dirais presque, prêcher le mouvement. Offrir à chacun une clé pour trouver sa propre histoire avec la danse. Le danseur est interprète. L'interprète est instrument et inspiration. Chacun porte son corps. Le Ballet mène

la danse là où on ne l'attend pas toujours. Dans la rue, à l'école, sur une place, dans une gare... une façon d'expérimenter une proximité avec le public loin de l'espace privilégié de la scène.



© JC Carbonne

Être chorégraphe c'est être un artiste engagé ?

Pour moi, être un chorégraphe contemporain c'est être réellement en prise avec les préoccupations de notre époque, essayer de comprendre quelle est la place du corps dans nos sociétés. Comment le corps peut-il questionner le monde aujourd'hui ? Comment va-t-il fabriquer du signe, du sens, réinterroger des questions actuelles ? Comment être en prise avec le monde et décrypter le réel ? Comment le corps peut-il fabriquer de la pensée, permettre un nouvel espace de pensée ? Comment la danse peut-elle restituer une pensée ? Comment le corps peut-il produire de l'énergie et réactiver des systèmes de pensée ? Comment le corps peut-il provoquer un déplacement du regard ? Dans les cours de promenade de la prison, c'était bouleversant, une expérience extraordinaire. Dans les lettres, les détenus ont parlé du changement de perception de leur corps après notre passage. Le corps est le seul territoire qui leur reste. La danse résonne de façon particulière pour des prisonniers qu'on pourrait penser loin de la culture, loin du désir d'art ! Pourtant...

Gôûter, apéro-danse, répétition publique, Groupe d'intervention (GUID), le Ballet Preljocaj est toujours prêt à contaminer le public ?

Personnellement, je pense que la relation au public est vitale. Je prends souvent l'image d'un élastique que le créateur a pour obligation de tirer à l'extrême, tout en veillant à ne pas trop tirer, pour ne pas rompre le lien. Pouvoir ramener le public vers les choses les plus innovantes... c'est notre rôle. Aller de l'avant, drainer, traîner, tirer vers nous le public, en leur montrant des formes nouvelles, des écritures nouvelles, des concepts nouveaux... Le public a besoin d'être nourri par la créativité des chorégraphes, metteurs en scène, créateurs et nous ne devons pas casser ce lien, il est très important pour nous. Sinon, on joue tout seul.

Au Pavillon Noir, en tournée, à Montpellier ou à New York... Angelin Preljocaj est un chorégraphe heureux ?

Très heureux. Comblé. Le combat mené n'a pas été inutile. Nous avons aujourd'hui un lieu à partager, à offrir... Certains n'ont pas cette chance. J'ai des danseurs que j'aime, nous sommes accueillis dans le monde entier. J'ai l'esprit de troupe. Je suis un chorégraphe de troupe. J'ai une admiration sans fin pour les Ballets Russes. C'est la première compagnie de danse contemporaine de l'histoire, pour moi. Diaghilev travaillait toujours dans l'avant-garde. Il invitait un inconnu qui s'appelait Picasso... il proposait la musique d'un certain Igor Stravinsky qui griffonnait sur un coin de table des partitions... et que personne ne connaissait. Il prenait des risques en mettant en confrontation des inconnus... C'était ça déjà l'aventure contemporaine. L'idée de cette troupe où tous ces artistes travaillaient ensemble, c'est pour moi quelque chose de très fort, de très beau. C'est un modèle !

Propos recueillis par Martine Gouiran

sur une idée de Suzy Marceau, Présidente de l'UR PACA

en chiffres et toutes lettres...

1957 : année de naissance d'Angelin Preljocaj

Etudes de danse classique puis de danse contemporaine avec Karin Waehner

1980 : suit les cours de Merce Cunningham

1982 : danseur dans la compagnie de Dominique Bagouet

Décembre 1984 : création de la Compagnie Preljocaj

1989 : la compagnie devient Centre Chorégraphique National de Champigny-sur-Marne et du Val de Marne

1995 : Châteaувallon

1996 : installation à Aix-en-Provence

19 octobre 2006 : ouverture du Pavillon Noir avec des planchers de 18 mètres qui pèsent chacun 35 tonnes !

- 1 Centre Chorégraphique National
- 1 Ballet de 24 danseurs
- 34 chorégraphies dont 8 sont actuellement au répertoire
- 4 studios
- 1 Théâtre de 386 places et tout un programme de rencontres avec la danse !

➔ sur www.preljocaj.org : le Journal de bord du Ballet Preljocaj et du Pavillon Noir

ENSEIGNEMENT DU THÉÂTRE

Voyage au cœur du département d'Art Dramatique du CRD d'Orléans

“Apprendre, au théâtre, c’est aussi apprendre beaucoup sur soi-même”. Difficile alors de parler de son expérience. Antony Audoux, élève en 3^e cycle nous livre un témoignage sans fard.

Je menais une vie “normale”... Après avoir obtenu mon Bac, je commençais un BTS en informatique et, en même temps, l’envie m’a pris de vouloir faire du Théâtre. À 18 ans (aujourd’hui, j’en ai 21), je n’avais aucune idée de ce qu’était le Théâtre ; jouer, pour moi, c’était comme au cinéma. Je me suis donc présenté à l’audition avec un monologue du film “Le droit de tuer” et une scène dialoguée de “La cantatrice chauve” de Ionesco... seule pièce de Théâtre que j’avais chez moi d’ailleurs... Le jour de cette audition fut celui où j’ai joué pour la première fois de ma vie et où j’ai rencontré Christophe Maltot, professeur et responsable du département théâtre du CRD d’Orléans de 2003 à 2007.

PREMIÈRES DÉCOUVERTES

L’audition a porté ses fruits. Je suis entré en 1^{er} cycle. Je m’y suis tout de suite senti bien, grâce à l’ambiance qui régnait dans les locaux, à la motivation de chacune des personnes de ma promotion, aux ambitions artistiques qui rôdaient un peu partout. Pour une fois, je pouvais me dire : « *je ne suis pas le seul ! Ouf !* » Plus j’avancais dans l’année et plus je voyais se dessiner mes réelles envies pour l’avenir. Plus j’avancais, et plus mon BTS devenait une charge. Plus j’avancais, et plus j’attendais le soir pour aller au conservatoire. Si je devais faire un bilan de ce 1^{er} cycle... je ne saurais pas quoi dire exactement, et je n’aurais pas su quoi dire du tout il y a 3 ans... J’ai appris les bases de la technique théâtrale (sur la voix et le corps) et je me suis débarrassé d’une grande partie de ma pudeur ; j’étais aussi conscient que j’avais appris beaucoup de choses en un an seule-



© Christophe Maltot

ment, que j’aimais le Théâtre et que je voulais continuer.

Le 2^e cycle fut très semblable au 1^{er} à la différence que j’ai commencé à m’intéresser à la Poésie et particulièrement à celle de Charles Baudelaire. En m’efforçant de jouer certains de ses poèmes : “Au lecteur” et “Danse Macabre”, j’ai pris conscience du respect que l’acteur doit à l’auteur (l’acteur est un serviteur, il doit servir les mots de l’auteur). J’ai aussi pris conscience de l’importance du partenaire avec lequel on joue. Certes, jouer c’est fictif, mais une vraie relation doit se créer entre deux acteurs pour que l’illusion opère aux yeux des spectateurs. J’ai donc commencé à m’interroger sur la “Sincérité” et aussi sur ce que mon partenaire me proposait pendant le jeu. Je me suis rendu compte qu’un échange réel était possible... qu’il ne s’agit pas seulement de dire sa réplique au bon moment ni de se faire “sa cuisine intérieure” sans écouter ce que l’autre nous propose.

VERS UN CHOIX PROFESSIONNEL

Dans le cursus normal, le 3^e cycle peut se faire en un ou deux ans. En ce qui me concerne, on m’a proposé de passer l’audition CEPIT (Cycle d’Enseignement Professionnel Initial Théâtre qui se déroule en 2 ans) directement après le 2^e cycle. Je venais d’avoir mon BTS, j’ai été reçu à l’audition et me suis intégré à une nouvelle promotion. Avec un emploi du temps d’environ 22 heures par semaine, (incluant des cours de Chant, d’Interprétation, de Formation Musicale, d’Escrime, de Voix Parlée, sans compter les temps lourds des répétitions), il n’y avait plus désormais que le conservatoire dans ma vie. Le principe majeur de ce cycle est de rencontrer, par l’intermédiaire de stages, des professionnels et de travailler avec eux pendant quelques semaines. Cette première année de CEPIT, a été très bénéfique pour la prise de conscience de mon corps. En effet, les stages de Théâtre Nô (avec Maître

Tanshu Kano), de Tango (avec Mazen Kiwan), de Danse Contemporaine (avec Dalija Acin) et les cours d'Escrime, m'ont permis de mieux appréhender les réactions de mon corps et de mieux contrôler l'image que je renvoie de celui-ci. Elle m'a aussi été bénéfique pour mon esprit d'ouverture sur des façons différentes d'aborder le Théâtre ; ce fut le cas par exemple lors des stages avec Jean-Marie Villégier (metteur en scène), Redjep Mitrovitsa (acteur), Frédéric Maragnani (metteur en scène) et Bernard Pico (dramaturge) qui eux, ont chacun leur manière de travailler.

UN PROJET DE FIN D'ANNÉE FÉDÉRATEUR

Pour terminer, je parlerai du projet réunissant les élèves de tous les cycles de cette fin d'année scolaire. Celui-ci portait sur une pièce de Théâtre, "La Dame à la Faulx" de Saint-Pol-Roux. J'ai eu la chance d'interpréter le rôle principal de la pièce. Grâce à mon travail sur ce personnage (Magnus), grâce à la pièce elle-même qui apprend beaucoup sur le métier d'acteur (de par son propos sur la Création) et grâce au travail corporel effectué toute l'année, je crois avoir compris l'endroit de recherche de Christophe Maltot. Endroit qu'il s'est

efforcé de nous faire comprendre durant les quatre années qu'il a passées au conservatoire. Le corps de l'acteur est mis en péril par le Verbe de l'auteur. À un moment donné, on doit s'abandonner et faire confiance au texte, à la poésie de l'auteur ; la parole de Saint-Pol-Roux est tellement puissante que l'on en vient à jouer sa propre peau. Pour la première fois de ma vie, lors d'une répétition de l'un des actes, j'ai ressenti une extrême humiliation, au point de ne plus savoir si c'était moi ou le personnage qui avait vécu. Penser que c'était moi serait prétentieux... J'ai été un simple intermédiaire, pour servir, de mon mieux, l'auteur.

Ce projet fut Magnifique (c'est le mot !) en tous points et je tiens à en remercier Christophe Maltot. D'ailleurs, je lui dis merci pour tout ce qu'il a apporté au département d'Art Dramatique du conservatoire d'Orléans, et pour tout ce qu'il m'a transmis. Je n'ai pas fini d'apprendre, et je ne finirai sans doute jamais...•

Propos recueillis par l'APEC d'Orléans

Le cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI)

En 2006/2007, cette classe regroupe les élèves des conservatoires de Tours et Orléans, l'examen d'entrée est conjoint aux 2 établissements
Durée : 2 à 3 ans : enseignement préparatoire aux études supérieures d'art dramatique, minimum 18 heures hebdomadaires

- Renforcement des fondamentaux (notamment danse et chant)
- 7 semaines de stages avec intervenants extérieurs
- Stages avec les CND d'Orléans et de Tours
- Stagarisation sur créations dans structures subventionnées
- Projet personnel sous la direction du professeur en charge du département théâtre
- Examen en vue du DET la 2^e année sur avis du professeur et du directeur

Les études d'art dramatique au CRD d'Orléans en 2006/2007

(texte de référence, le schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement de l'art dramatique)

1^{er} cycle : cycle de détermination,

âge minimum 15 ans

Durée 1 an, enseignement initial :

- Interprétation
- Poésie, Langage et Jeu
- Danse contemporaine
- Technique vocale

2^e cycle : enseignement des bases

Durée 1 à 2 ans, enseignement intensifié dans les mêmes matières qu'en 1er cycle

3^e cycle : approfondissement des acquis

Durée 1 à 3 ans

- Interprétation
- Commedia dell'arte
- Initiations diverses
- Danse contemporaine
- Technique vocale
- Stage d'une semaine/an avec le CND d'Orléans



EXPÉRIENCES REMARQUABLES

Klaus Compagnie

Compagnie de danse contemporaine créée en 1991 à Bordeaux, la Klaus Compagnie propose des créations chorégraphiques exclusives du chorégraphe Pascal Croce.



Depuis plusieurs années, cette compagnie intègre des danseurs handicapés moteurs dont certains en fauteuil roulant, ouvrant de nouveaux horizons chorégraphiques. La Klaus Compagnie, hors du courant abstrait, ouvre à tous les publics des univers toujours proches de l'histoire universelle, de la vie même.



CORPS, HANDICAP, FUSION, DANS UNE PERPÉTUELLE RECHERCHE ?

Pascal Croce nous amène simplement à l'essentiel : la danse. La Klaus Compagnie développe parallèlement des ateliers de danse pour personnes handicapées et valides en Aquitaine. La Klaus Compagnie a commencé en 1991 dans une MJC à Bordeaux. Première compagnie travaillant dans une MJC de France, elle a évolué ensuite vers une compagnie profession-

nelle. Le détachement des MJC a été nécessaire car la plupart des locaux ne sont pas accessibles aux handicapés. De plus, la majeure partie des salles de spectacles ne peut pas accueillir ce public handicapé. L'accueil est en effet quasi inexistant en France, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays européens, notamment en Italie, Allemagne, Espagne.

Il serait intéressant de pouvoir comparer ces politiques culturelles en la matière.

Elle rencontre davantage des difficultés logistiques que des difficultés liées au travail artistique qui pose la question des rapports entre danse et handicap.

Face à ces contraintes techniques, la Compagnie a mis en place des ateliers tournants, puisqu'aucune structure n'est spécialisée dans l'accueil des invalides. Elle se déplace dans des structures qui veulent tenter cette aventure.

La Compagnie a eu la volonté de créer à Bordeaux le premier centre mixte, projet soutenu par les pouvoirs publics et des soutiens privés. Le travail de ces ateliers est très important pour sensibiliser à la danse un public mixte. La Klaus Compagnie a besoin de plus de moyens de diffusion. ●

Infos transmises par Catherine Brun - UR Aquitaine

En savoir plus : www.klaus.compagnie@wanadoo.fr



C... comme A...

Ce Duo, unissant un danseur valide et une danseuse à motricité réduite, sur le thème universel de la séduction et de la sensualité dépeint une relation intimiste qui invite le public à oublier les différences physiques des deux protagonistes.



Intégration des personnes en situation de handicap : connaissez-vous le SIDVEM ?

L'Association Sidvem (**S**ervice d'aide à l'**I**ntégration de personnes **D**éficiantes **V**isuelles dans les lieux d'**E**nseignement de la **M**usique) a pour ambition de permettre aux enfants et adultes, aveugles ou malvoyants, d'intégrer le lieu d'enseignement de la musique de leur choix. Pour ce faire, le SIDVEM accompagne, au niveau humain, pédagogique et technique les personnes déficientes visuelles qui ont une pratique musicale. Il apporte aussi une sensibilisation, des conseils et une expertise aux structures d'enseignement de la musique et à leurs professeurs pour permettre à des enfants non-voyants de prendre des cours de musique au conservatoire.

En savoir plus : <http://www.sidvem.org/>

Editions **Henry Lemoine**

maison fondée à Paris en 1772

27 boulevard Beaumarchais 75004 PARIS

Tél : 01 56 68 86 65 Fax : 01 56 68 90 66
e.mail : info@henry-lemoine.com

www.henry-lemoine.com

LANGUEDOC-ROUSSILLON

L'archipel de Musique ouvert aux enfants malentendants

Le Conservatoire à rayonnement régional de la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée a développé depuis la rentrée 2006, deux classes d'éveil musical et danse pour tous les enfants déficients auditifs de 4 à 12 ans.

Les enfants atteints de surdité partielle peuvent être sensibles aux vibrations de la musique, à la beauté, au rythme et à l'harmonie des gestes. Ils peuvent avoir plaisir à jouer d'un instrument, à s'exprimer par le chant ou par les trépidations de la danse. Les percussionnistes connaissent bien Evelyn Glenny. Atteinte d'une surdité de naissance, elle est mondialement connue comme percu-solo. Elle joue pieds-nus pour mieux ressentir les vibrations.

Quatre professeurs du conservatoire de Perpignan ont uni leurs efforts pour imaginer deux classes spécialisées. L'Agglomération et le Conservatoire ont suivi et une convention a été passée avec le Service d'Éducation Auditive afin de s'appuyer sur le concours d'orthophonistes, d'éducateurs spécialisés et d'un professeur de langue des signes.

C'est ainsi que cette année, trois petits (4-7 ans) et sept grands (8-12 ans) ont pu bénéficier de cet apprentissage adapté. Les enfants sont intégrés à la vie du conservatoire. Ils assistent aussi à des concerts et des spectacles de danse tout au long de l'année.

On a constaté que les cours ont aidé à la socialisation des enfants : le chant aide à développer la parole, la danse débloque la conscience du corps et sa coordination. La

concentration et la synchronisation avec les autres s'accroissent également. Cet éveil musical a favorisé l'épanouissement de l'enfant dans toutes ses autres activités.

Espérons que l'an prochain ces classes accueilleront toujours plus d'enfants. Les tarifs sont les mêmes que pour les autres classes d'éveil du conservatoire. •



Objectifs de cette classe

Prendre du plaisir à faire de la musique, apprendre à écouter, acquisition de la pulsation et du rythme, pratique d'instruments de musique, maîtrise du souffle, découverte de la facture des instruments ; prendre conscience de son corps dans l'espace, contrôle de ses gestes, découverte du mouvement dansé, communiquer et s'exprimer par la danse en relation avec la musique, donner le plaisir de danser.

Pour tout renseignement complémentaire
APEC du conservatoire :
Mme Rico 04 68 89 10 61
Site du conservatoire :
<http://www.perpignanmediterranee.com/>

Les moyens

Pratique de divers instruments (percussions en particulier : instruments où l'on sent fortement les vibrations sonores), rencontres et présentations des différents instruments de musique en collaboration avec les professeurs et élèves du Conservatoire, projet en commun avec les autres classes, accompagnement aux spectacles, travail en groupe et en solo, expérience de la scène.

Les méthodes

Jeux rythmiques et corporels, improvisation, expression libre, écoute auditive et corporelle, jeux vocaux et instrumentaux, chant, travail de coordination corporelle (musique/danse), mémorisation, préparation pédagogique et musicale aux concerts et spectacles de danse ; connaissance du corps en mouvement, le corps statique (son poids, son équilibre), le corps en mouvement (l'énergie, la fluidité, le déséquilibre, l'espace, le rythme, etc.), l'écoute de soi et des autres.

ITEMM

Emmanuel Larrangé, de la passion de la musique à la facture instrumentale

Allier passion musicale et vie professionnelle représente le rêve de l'ensemble des stagiaires et apprentis de l'Institut technologique européen des métiers de la musique (ITEMM). Si certaines vocations apparaissent tôt - l'apprentissage est alors la voie naturelle de formation - d'autres sont le fruit de parcours individuels, toujours originaux et issus de projets mûris souvent pendant une première expérience professionnelle ou un cursus scolaire poussé. Portait de l'un d'entre eux...

Emmanuel Larrangé a 33 ans. Originaire des Landes, il se découvre très tôt une véritable passion pour la musique. À 4 ans, il entre à l'École Nationale de Musique de Mont-de-Marsan en classe de flûte à bec et commence, en parallèle, des cours de guitare. À 9 ans, il débute le hautbois. À 15 ans, il entre au Conservatoire National de Région de Bayonne. Il y visite de nombreux répertoires, de la musique classique à la musique contemporaine, en passant par le jazz et la musique traditionnelle et cumule prix et récompenses. « *La formation musicale que j'ai suivie a été riche et complète, à l'inverse d'une scolarité "survolée et flegmatique" », avoue-t-il. Titulaire du BEPC, il n'envisage pas de cursus scolaire. « Je me suis arrêté en 2^{de} en pensant ne jamais faire autre chose que de la musique ».*

DU MUSICIEN À L'INSTRUMENT...

Emmanuel commence alors une carrière de musicien. Il participe à de nombreux projets et collabore avec des ensembles de musique contemporaine et improvisée notamment. Un long périple de près de 10 ans qui le conduira successivement au Danemark, au Portugal et au Japon. Son expérience de musicien le conduit peu à peu à prendre conscience de son instrument. « *Je me suis intéressé aux sons des instruments, à leurs structures, leurs densités, leurs grains, leurs textures (...). J'ai toujours été fasciné par le travail et la dextérité de mon luthier (...) et pour moi, le devenir est devenu un rêve. »*

DE L'INSTRUMENT À L'ARTISAN...

De retour en France, il fait quelques stages chez des artisans de la facture instrumentale et comprend qu'il a trouvé son parcours professionnel. En 2006, il entre à l'Itemm en section de réparateur d'instruments à vent à temps plein avec le soutien du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Général des Landes. Pendant un an, il apprend les bases du métier (maintenance et réparation des instruments). Il profite de ses périodes de stage chez Henri Selmer Paris, Philippe Rault puis De Gourdon pour se constituer un réseau de connaissances professionnelles. « *Mon passage à l'Itemm m'a permis d'appren-*

Opération de débosselage du pavillon de la trompette.



© ITEM

dre un métier qui me passionne. Le lendemain de la fin des examens de CAP, j'ai postulé chez Henri Selmer. Je commence à la rentrée à Mantes en tant que monteur de clarinette basse ou de clarinette Sib. Mon avenir est dans la musique et pour la musique ; grâce à ce métier, je suis comblé. »•

Jérôme Monssimier - ITEM

Pour en savoir plus sur l'Itemm

L'Institut technologique européen des métiers de la musique (Itemm) est l'une des principales écoles européennes formant aux métiers techniques de la musique : facture instrumentale des pianos, instruments à vent, guitares, accordéons ; métiers du son et du commerce des produits musicaux.

Agréé Pôle national d'innovation, l'institut travaille également à la valorisation, au maintien et au développement du secteur économique des entreprises de la facture instrumentale.

Institut Technologique Européen des Métiers de la Musique
71 avenue Olivier Messiaen
72000 LE MANS
Téléphone : 02 43 39 39 00
E mail : contact@itemm.fr
Site Internet : www.itemm.fr
PORTES OUVERTES : samedi 15 mars 2008



© Ville du Mans

PARIS ILE-DE-FRANCE

Si la rue de Madrid m'était contée...

En mars dernier, l'APEC du CNR de Paris organisait une soirée dans le cadre des manifestations marquant les 10 ans de l'installation du CNR au 14 rue de Madrid à Paris.

Si la rue de Madrid m'était contée" a évoqué les différentes époques du bâtiment, à la fois visuellement au travers d'une exposition réalisée par les parents (maintenue jusqu'à fin juin), musicalement grâce aux élèves et historiquement par quatre intervenants tout à fait passionnants.

En ouverture, Annie Guillard (département de Musique ancienne du CNR) dépeint d'une façon passionnante les transformations et l'urbanisation, au XIX^e siècle, du quartier de l'Europe dans lequel est située la rue de Madrid. Puis, elle nous raconte les péripéties de l'installation des Jésuites qui firent construire les bâtiments. Cette adresse fut donc d'abord, vers 1875, celle du Collège Saint-Ignace, d'excellente réputation, où étudia entre autres Pierre de Coubertin. Puis, les jésuites furent expulsés par la République qui décida d'y installer le conservatoire de musique de Paris (actuel CNSM).

LA RÉSIDENCE DU CNSM PENDANT PRÈS DE 80 ANS

Le fil conducteur de la soirée s'élabore ensuite autour des personnalités des différents directeurs qui se sont succédé au CNSM de 1911 à 1990, date du déménagement pour la Cité de la Musique dans le quartier de la Villette. Ces administrateurs-compositeurs – ou plutôt compositeurs-administrateurs sont évoqués à travers leurs œuvres ou par des témoins directs. Pour le plus grand plaisir du public, des élèves du CNR interprètent deux mélodies de Gabriel Fauré – directeur de 1905 à 1920, qui ne prit sa retraite qu'à l'âge respectable de 75 ans... Puis, un air extrait d'un opéra-comique jadis populaire Marouf, Savetier du Caire d'Henri Rabaud (directeur du Conservatoire de 1920 à 1941). Enfin Cortège et Litanie pour piano de Marcel Dupré, directeur de 1954 à 1956 et organiste hors pair, réputé pour ses improvisations dont il nourrissait son œuvre écrite.

Le compositeur Michel Fano, élève d'Olivier Messiaen et Nadia Boulanger au CNSM, évoqua ensuite, outre ses souvenirs de la rue de Madrid, la mémoire de Claude Delvincourt, directeur très charismatique : son opposition à la force d'occupation de l'époque, la création de l'orchestre des cadets, sa volonté inébranlable à moderniser l'établissement et la place particulière qu'il a accordée à Olivier Messiaen au sein du Conservatoire.

UN LIEU QUI A MARQUÉ LES MÉMOIRES

Puis, c'est au tour d'Alain Louvier, directeur lui-même de 1986 à 1991, et artisan du déménagement du CNSM à la Villette de distiller ses souvenirs. Comme Michel Fano, il se souvient encore avec précision de son passage comme jeune candidat intimidé dans cette salle où nous sommes ce soir-là réunis... La salle "du trac", qui en est l'antichambre, est d'ailleurs la seule à être restée en l'état depuis cette période. Michel Fano

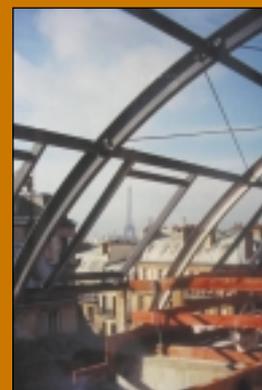
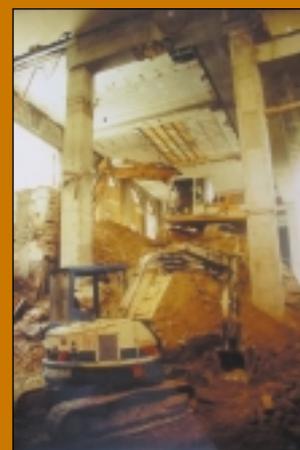
raconte comment il a passé ici même, âgé d'à peine 14 ans, son examen d'admissibilité en solfège alors que le président du jury était Henri Rabaud, impressionnant vieillard à barbe blanche : « Passé la porte de la salle du trac » raconte Michel Fano « chacun se trouvait devant un tribunal », ce qu'approuve Alain Louvier !

Les récits de nos invités, relevés d'innombrables anecdotes plus savoureuses les unes que les autres, tiennent l'auditoire en haleine... Ainsi, Alain Louvier évoque avec humour mai 68 au CNSM, mais aussi les déficiences en matériel sonore, l'étrange système de répartition des salles (basé sur l'ancienneté plus que sur les besoins des différents instruments) et le spectaculaire déménagement de 1990.

CONSERVER LA VOCATION MUSICALE

L'architecte Marc Landowski, après avoir révélé comment il eut la chance de se voir confier le chantier de transformation de ce bâtiment au départ du CNSM, illustre avec de nombreuses photos et plans les différentes étapes de la métamorphose. Il aura fallu creuser, remodeler, surélever, ouvrir, éclairer, renforcer, le tout à l'intérieur des murs existants, pour créer des locaux à la mesure d'un CNR qui n'avait, jusqu'alors, pas d'adresse dans la capitale. Si le CNSM a trouvé à La Villette des équipements ultra-modernes et des locaux spacieux, sans commune mesure avec ceux de la rue de Madrid, l'installation du CNR a permis d'adapter ce lieu historique à l'enseignement et à la pratique de la musique. La soirée s'achève autour d'un cocktail réunissant membres de l'administration du CNR, parents d'élèves, invités, musiciens et conférenciers, devant les panneaux de l'exposition. Une belle réussite de l'avis général, et surtout un type de manifestation que l'association aura à cœur de renouveler, tant elle a permis de faire connaître des personnalités et des passions hors du commun, dans un contexte détendu et amical. •

Catherine Durand - APEC du CRR de Paris



PACA

L'APEC d'ISTRES fête ses 20 ans en musique

Accompagnatrice et soutien des musiciens depuis leur entrée au conservatoire jusqu'à leurs premiers concerts l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire (APEC) ne pouvait rien souhaiter de mieux, pour ses 20 ans, que de mettre en scène de jeunes artistes

Un concert a réuni le samedi 25 novembre à Istres de jeunes talents, élèves ou anciens élèves du Conservatoire, pour marquer les 20 ans de l'association. Ce fut un spectacle de grande qualité, applaudi par un public enthousiaste, de tous âges. La salle était comble.

Les vedettes du jour étaient : Laura Blazy (piano), Aurélie Aumont (flûte traversière), Nadjma Béchiri (piano), François Pietri (cor), Emmanuelle Bizien (piano), Anne-Sophie Libra (alto), Cécile Galy (violon), Gwladys Marceau (flûte traversière) et Alban Marceau (violon) en duo avec Adrien Michel (violoncelle)

Ils ont su séduire leur public. Tous ceux qui étaient présents ont été émus par la qualité de la prestation.

Selon Maryse Druminy, présidente de l'APEC : "Le concert, c'est aussi une formation :

- pour ceux qui jouent, c'est l'éducation à la présence sur scène, l'apprentissage du don généreux de ses talents à un public et en même temps l'exigence de présenter un travail abouti.

- Pour les enfants (et adultes...) qui sont dans le public, c'est une éducation à l'écoute d'œuvres différentes de celles qui sont proposées par la plupart des médias. Comme on donne à un jeune enfant à goûter différents aliments pour pouvoir apprécier les différentes saveurs et former son goût, ainsi on donne à nos jeunes et à nos enfants la possibilité d'entendre de la musique classique pour former leur oreille musicale et leur goût.

- Enfin, c'est provoquer l'émulation des petits par des musiciens proches d'eux par leur âge : c'est donner l'idée qu'eux aussi ont cette possibilité de devenir des musiciens de haut niveau, que c'est possible à atteindre."



Après le spectacle, tous se sont retrouvés pour boire à la santé de l'APEC. La Présidente a remercié chaleureusement tous les présidents qui ont œuvré pour cette association et les nombreux bénévoles qui se sont investis au cours de ces longues années. « *Nous souhaitons longue vie à notre association, de nombreux adhérents et de nombreux projets et toujours et encore de la musique !* »

APEC du Conservatoire Ouest Provence/
Union Régionale PACA

CONCOURS "PETITE MAIN" 3^e édition

Premier concours instrumental de France destiné aux enfants de moins de treize ans par son nombre de candidat, le concours "Petite main" s'adressera cette année aux cornistes, tubistes et trompettistes.

Dans le cadre de son développement et de l'amélioration, le concours petite main recherche bénévoles pour assister les responsables référents en région.

Pour tous renseignements s'adresser à :

CONCOURS PETITE MAIN

12, rue du Petit Bout

60690 HAUTE EPINE

Tél. : 03 44 15 41 90

j.maslowski@wassermansons.fr



Paroles d'élève...

"Cela m'a fait très plaisir de jouer sur l'une des scènes de mes débuts et de pouvoir me produire devant les anciens camarades du conservatoire d'Istres.

J'ai eu énormément de trac à jouer devant les personnes avec qui j'ai commencé la musique. Je ne m'y attendais pas ! "

François Pietri

PACA

Saint-Victoret, il était une fois une petite école de musique qui ne voulait pas mourir...

L'école de musique de Saint-Victoret, une école associative de parents qui a 27 ans...



C'est pendant l'année scolaire 1980-81 que s'est créée l'école de Musique de Saint Victoret, grâce à la volonté d'un groupe de "futurs" parents d'élèves, autour de Mme Paul, avec pour objectifs :

- Combattre l'inégalité dans le domaine de la culture (musicale en particulier)
- Faire aimer la musique à tous les élèves qui se présentent par une pédagogie "du bonheur"
- Veiller rigoureusement à la qualité des enseignements de façon à donner aux jeunes la possibilité réelle de choisir, s'ils le désirent, de faire, de la musique leur vie, et à tous les autres l'assurance d'une bonne formation.
- N'exiger aucune limite d'âge, ni limite de temps passé dans chacun des cycles, chaque élève doit pouvoir progresser à son rythme, sans angoisse, mais accompagné des encouragements de ses professeurs.
- Former, peut-être des musiciens, mais sûrement de bons amateurs et des mélomanes avertis qui seront le public de demain.
- Avoir une activité de diffusion de la musique.

La "gestation" d'une telle école a été longue et a demandé un travail de mise en place, de recherche de locaux, d'acquisition de matériel, mobilisant tout le monde pendant de longs mois.

Il fallait que l'école soit prête à accueillir les futurs élèves et leur proposer un éventail d'activités assez ouvert pour permettre le choix.

COMMENT FAIRE "TOURNER" NOTRE ÉCOLE ASSOCIATIVE ? UNE ASSOCIATION

Lorsque l'école a pu ouvrir ses portes, une association (A.P.A.E.M.) s'est constituée pour gérer l'école et obtenir les subventions de fonctionnement et d'équipement.

LES FINANCEMENTS

Nous avons bénéficié d'aides appréciables durant les 13 premières années.

Subventions Municipales : locaux, fonctionnement, concerts

Subventions Départementales : équipement (instruments)

Subventions Régionales : concerts

Ces conditions n'ont pas progressé et même certaines aides n'ont pas été reconduites, c'est le cas pour les subventions demandées à la municipalité et au conseil régional, pour les concerts (changement de direction et perte de certains appuis que nous avons acquis).

Les subventions pour le fonctionnement de l'école ont elles-mêmes diminué, aussi avons-nous été obligés d'augmenter la participation des parents aux frais d'enseignement.

Cette participation s'élève aujourd'hui à :

- 42 € par mois pour les élèves de l'école (F.M. + instrument)
- 12 € par mois pour les élèves qui ne suivent que les cours de F.M. (et il y en a !)
- 12 € pour le jardin musical

Quant à l'ensemble instrumental et à l'ensemble vocal, ils sont gratuits pour les élèves qui fréquentent l'école, et reviennent à 45 € par trimestre pour les "extérieurs".

L'Association a le souci constant de ne pas décourager les familles par un coût trop élevé et calcule les frais au plus bas pour rester fidèle à ses objectifs

L'AIDE DE LA FNAPEC

Il y a quelques années nous avons demandé de l'aide à la FNAPEC et Mme Du Breuil, qui en était la présidente, avait soutenu la création de l'école et s'était déplacée pour rencontrer notre Maire. Le résultat avait été plus que décevant.

OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Dans le cadre de l'élaboration du schéma départemental, nous proposons, avec le soutien de la FNAPEC en la personne de Suzy Marceau présidente de notre Région Provence Alpes Côte d'Azur et Corse,

- Soit la municipalisation
- Soit le rattachement à une école intercommunale
- Soit l'intégration dans un réseau départemental.

Nous espérons être entendus et nous souhaitons longue vie à notre école. •

*APEC de Saint Victoret (Bouches-du-Rhône)
Union Régionale PACA*

RENCONTRE AVEC MADAME PAUL : L'AVENIR DE L'ÉCOLE

Mme Paul a pris en charge beaucoup de responsabilités (trop sûrement) qu'elle assume avec passion mais elle sait que le bénévolat et l'engagement de la personne dans une telle action sont des choix et qu'ils ne peuvent être que volontaires et non attendus.

« Peut-être avons-nous eu tort de ne pas poser nos conditions dès la création de notre école : à savoir, la promesse écrite de la part de la Mairie de prendre en charge l'école dès que sa structuration serait solidement élaborée.

La bonne volonté et l'enthousiasme qui habitent tous les membres de l'association et les professeurs de l'école sont battus en brèche par les soucis de son « futur ».

Le seul avenir serait la municipalisation de l'école ou son entrée dans un projet intercommunal mais encore faudrait-il que les Maires des communes alentour et le Maire de notre commune nourrissent cette volonté. »

PAYS DE LOIRE

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental de La Roche/Yon

Voilà en quelques mots une présentation qui tient à cœur à l'APEC au vu du dynamisme et de l'ouverture de son directeur et de toutes les personnes qui travaillent avec lui. Le respect et la confiance qui règnent entre les gens sont des atouts inappréciables, et c'est sans doute ainsi que se valorisent le mieux les enjeux de l'enseignement des pratiques artistiques.

Monsieur Ludovic Potié, son directeur depuis 9 ans, entouré d'une équipe pédagogique, administrative, technique et d'enseignants disponibles et attentionnés, fait de ce lieu d'apprentissage culturel une référence dans le département. Il est en réseau avec les six autres conservatoires de la Région qui permet des échanges et la réalisation de projets artistiques communs.

UN LIEU D'APPRENTISSAGE IMPORTANT POUR SES ÉLÈVES

Ceux-ci, tout en suivant un cursus structuré, sont invités à très vite participer à des ensembles instrumentaux, les expériences interdisciplinaires (danse, musique, théâtre) sont multiples. Deux parcours pédagogiques sont possibles : un diplômant par cycles et un non diplômant sous forme d'ateliers. Ainsi si les élèves jeunes peuvent s'inscrire dans un cursus évolutif avec pour certains le désir d'évoluer vers le professionnel, un très grand nombre d'adultes peuvent bénéficier aussi du Conservatoire dans les ateliers (danse, jazz, solfège chanteurs, chœurs, composition et interprétation de chansons, orchestre d'harmonie et philharmonique, à cordes...). Une volonté de développer certains domaines comme le Jazz qui a vu s'instaurer depuis cette année un cursus spécifique. Pour son directeur, Monsieur Potié, l'élève est au centre du projet pédagogique de l'établissement, c'est autant le processus d'apprentissage qui est important que le résultat. « *Le voyage est plus important que la destination* ».

UN ACTEUR IMPORTANT DE LA DIFFUSION ARTISTIQUE

Partenaire du "GRAND R" qui regroupe

la Scène Nationale du Manège, le Théâtre et la Maison Gueffier (ateliers d'écriture, rencontres littéraires...), de l'association du "FUZYON" (salle de musiques actuelles), il propose aussi depuis plusieurs années "Les Concerts du Mardi" où se produisent des artistes professionnels, des professeurs, voire des élèves comme ceux de la Formation Supérieure au métier d'instrumentiste à cordes d'orchestre des Pays de Loire. Les concerts ont lieu une fois par mois environ, d'un coût très abordable, de 18h30 à 20h... Le public répond présent. Un accord est établi chaque année dans le domaine de la danse, de la musique et du théâtre avec le "GRAND R".

UNE FORTE COLLABORATION AVEC L'ENSEIGNEMENT INITIAL (ÉCOLES PRIMAIRES, COLLÈGES, LYCÉES)..

- Des professeurs du Conservatoire réalisent régulièrement des projets avec des enseignants d'écoles primaires. Les prestations de fin d'année s'y font souvent, amenant parents et enfants à démystifier ce lieu et avoir envie de s'y inscrire.
- Les classes CHAM permettent de continuer avec les collèves et, pour les enfants qui en bénéficient, cela leur évite d'avoir des doubles journées scolaires et musicales. Les résultats sont positifs dans les deux sens (artistique et apprentissages scolaires).
- Des classes de lycées où des options artistiques sont proposées (danse, théâtre, musique...), là aussi des projets sont menés conjointement par des enseignants de ces options et du Conservatoire et aboutissent à une présentation ouverte sur le public extérieur.

UN PARTENARIAT ARTISTIQUE AVEC UN FESTIVAL

- Celui du Festival de Jazz de Longeville qui se déroule en août mais avec des concerts ponctuels dès juin et jusqu'à septembre, avec comme parrain Médéric Collignon, révélation 2007 aux Victoires du Jazz

UNE PARTICIPATION À LA DYNAMIQUE DES "FOLLES JOURNÉES DE NANTES"

"La Folle Journée en Région" qui permet de faire découvrir la musique classique et des artistes très importants du monde entier, est l'occasion aussi pour un certain nombre d'ensembles instrumentaux et vocaux du Conservatoire de s'y produire. Cet événement qui se réalise une semaine avant les Folles Journées de Nantes connaît une dynamique très forte dans les Pays de Loire. Une nouveauté pour l'édition de 2008, une "Folle Nuit" va avoir lieu au Conservatoire de La Roche Sur Yon.

UNE OUVERTURE À D'AUTRES ASSOCIATIONS POUR DES PROJETS COMMUNS

Notamment avec l'Association des Échanges Internationaux (AEIN). À l'Ascension 2006, Marcello Vidal de La Musikschule de Gummersbach était venu avec ses élèves de guitare, ainsi que M. Topfer de Burg avec son ensemble musical. Un concert partagé également avec des élèves de la classe de guitares du Conservatoire, et une inoubliable balade artistique dans des jardins de particuliers qui permet d'écouter des groupes instrumentaux d'élèves, une prestation de danse mêlée à des expositions de peintures, de costumes de théâtre, de sculpture... À l'Ascension 2007, le retour avec des jeunes musi-

ciens et leur professeur pour accompagner des familles Yonnaises à Gummersbach pour un concert chaleureux et de qualité (*voir ci-dessous*) et à l'Ascension 2008, un 40^e anniversaire des échanges entre nos deux villes avec l'accueil d'un chœur d'adultes et d'un autre de 15 jeunes avec leur professeur

auxquels un chœur d'hommes, de femmes et de jeunes du Conservatoire se joindra pour un concert commun.

ET POUR CONCLURE

En 2009, le Conservatoire va déménager et s'installer dans des nouveaux locaux réaménagés, rénovés et promet-

teurs. La Ville de La Roche Sur Yon (ville moyenne en développement constant) a un bon Conservatoire, qu'on se le dise et ce n'est pas la moindre de nos motivations dans notre implication à faire vivre son APEC. •

Jacky Lair, secrétaire de l'APEC

Sur la route de Gummersbach

L'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire de La Roche sur Yon a proposé cette année, en partenariat avec l'Association des Échanges Internationaux de la ville et le concours financier également de l'Union Régionale des APEC des Pays de Loire, un événement marquant, par la présentation à Gummersbach (ville jumelle de

Gummersbach (près de Cologne), 2008 sera l'année du 40^e anniversaire des échanges entre nos deux villes. En 2006, Marcello Vidal (professeur de guitare de la Musikschule de Gummersbach) était venu avec ses élèves, ainsi que Monsieur Topfer (responsable d'une école de musique de Burg, autre ville allemande jumelée à La Roche) pour un concert au Conservatoire, et en 2008, ce sont des choristes français et allemands qui chanteront ensemble à La Roche Sur Yon.

L'échange de cette année s'inscrit dans les souvenirs des participant(e)s, des relations se sont créées après la découverte d'une journée dans un Eco Musée vivant du 18^e siècle, d'une fête des 10 ans de l'association des échanges de la ville de Gummersbach particulièrement



Les jeunes musiciens et leur professeur pour un salut final. Une "standing ovation" pour un beau moment partagé avec le public allemand et français.

chaleureuse, de création collective de deux tableaux d'après l'idée d'une artiste de la ville (Mme Sheiner) et d'une petite leçon d'histoire des origines de la ville hôte avec un conseil municipal en costumes d'époque... •

*Pour l'APEC LA ROCHE SUR YON
(le secrétaire) Jacky LAIR*

En reprenant le "flambeau" de l'APEC de La Roche sur Yon, à 4 pour le bureau et 40 adhérents(tes) fin juin 2007, nous avons souhaité valoriser l'action de l'association par des projets artistiques qui enrichissent l'activité pourtant très dense du Conservatoire de la ville. Nous allons œuvrer pour que cette ouverture sur l'étranger perdure à l'avenir... La presse locale allemande était présente et nous avons eu droit à un article enthousiaste.

La Roche Sur Yon) d'un concert de 12 jeunes musiciens élèves le vendredi 19 mai, dans l'Église de Deringhausen (altistes, flûtiste, violoncelliste, pianistes et percussionnistes).

Ce concert s'est déroulé durant les fêtes du 150^e anniversaire de la création administrative de la ville de Gummersbach et du 10^e anniversaire de l'existence de son association des échanges internationaux (AMIKO). Très apprécié du public allemand et français, avec une surprise pour les Allemands de la partie « percussions » sous la direction du professeur Monsieur Durandiere.

Une expérience qui a renforcé des liens entre jeunes, parents, associations partenaires, responsables de l'APEC de La Roche Sur Yon.

Ce séjour à Gummersbach s'inscrit dans une tradition d'échanges de longue date entre La Roche Sur Yon et

TRADUCTION DE L'ARTICLE PARU LE LUNDI 20 JUIN 2007 DANS LA PRESSE LOCALE DE GUMMERSBACH APRÈS LE CONCERT

Nos hôtes avec des cadeaux "sonants".

Deringhausen : Alice... et beaucoup d'autres élèves ont parcouru 1100 km avec leur professeur pour venir de La Roche chez nous.

Dans leurs bagages, ils avaient un "cadeau musical" pour le 150^e anniversaire de la ville de Gummersbach. C'étaient toutes sortes de musique destinées à un concert varié et contrasté

Les jeunes artistes ont pu le présenter dans l'église protestante de Deringhausen devant un large public.

L'association du jumelage « AMIKO » avait permis ce voyage. Cette association est engagée depuis 10 ans dans les relations amicales entre les deux villes.

L'adjointe au maire, Mme Rita Sachman, fit un éloge appuyé de cet excellent travail. Le concert commença par un morceau de musique nordique "L'Ariette" de Grieg. C'était une musique légère et dansante qui résonna au son de la flûte traversière, de l'alto, du clavecin et du piano. Des danses populaires d'Europe de l'Est suivirent avec Bela Bartok. Alice Casteuble, au piano, montra la maîtrise de son jeu, même dans des passages spécialement difficiles.

Le groupe de Louis Henry, de son côté, réussit par son sens du rythme et sa concentration, à interpréter avec brio la "Fantaisie pour 3 altos et violoncelle" de Henry Purcell, si difficile.

La 2^e partie était consacrée au rythme pur. L'ensemble de percussions d'Alain Durandiere avait proposé un véritable feu de tambours. Les baguettes de tambours virevoltaient tellement que nous ne pouvions même pas les voir.

Le public remercia par une ovation prolongée les danses rythmées et rapides sur 2 xylophones, marimbas et batterie.

EXPÉRIENCES EN RÉGIONS

Gujan-Mestras/Saumur

Découverte de l'orchestre et familiarisation à l'écoute musicale, les parents d'élèves multiplient les actions pour donner un sens à la pratique musicale, en les entraînant parfois même vers de grands périple.

SE FAIRE ENTENDRE À L'EXTÉRIEUR

L'École Municipale de Gujan-Mestras organise depuis le 28 mai 2005 une « Journée Portes Ouvertes » afin de faire découvrir la musique et les instruments au plus grand nombre d'enfants.

Samedi 2 juin, l'École Municipale de Gujan-Mestras ouvrait ses portes pour une journée festive animée par différents groupes de musiciens : classes instrumentales, classe de jazz, harmonie, orchestre junior, musique de chambre, banda, chorale adulte, chorale enfant.

Le programme musical très varié



avec des rythmes très différents a été apprécié par tous, petits et grands : style jazz, rythmes salsa, funky, musiques contemporaine, classique.

L'ambiance était joyeuse pour les petits qui pouvaient jouer en toute sécurité à différents jeux : cham-boule-tout, jeu de quilles, jeu du palet... La restauration et la buvette assurées par le bureau de l'association « Ensemble Musical Saint-Michel » et des bénévoles ont permis à tous de passer une journée très agréable en dégustant des sandwiches et des crêpes. Le soleil étant au rendez-vous, la journée a été une réussite. •

Chantal Dabé - Apec de Gujan Mestras

LES RENCONTRES AUTOUR DE LA MUSIQUE ORIENTALE À SAUMUR

Depuis plusieurs années, l'Apec de Saumur organise chaque printemps au Théâtre, le temps d'une journée les « Rencontres autour de... ».

Après avoir rencontré les Cuivres, les Anches, les Guitares, les Percussions, le Piano, les Cordes et la Musique Baroque, nous avons mis à l'honneur cette année la Musique Orientale, son répertoire et ses instruments.

Cette manifestation musicale a pour objectif de faire se rencontrer les élèves de l'EMM et des musiciens professionnels tels que Quadra'Coustic, Le Quatuor de Guitares de Versailles, Le Quatuor Danel, etc., choisis aussi pour leurs qualités pédagogiques.

Ces « Rencontres » s'articulent généralement autour de trois pôles, une master-class d'ensemble en public, une exposition d'instruments (sauf cette année en raison de la rareté des instruments disponibles dans notre région) et un concert final auquel participent les élèves de la master-class.

Cette année les élèves de toutes les

classes d'instruments sont allés à la découverte de la musique orientale grâce à Dal'Ouna, ensemble composé de musiciens et chanteurs venant de tout le bassin méditerranéen.

Afin de donner plus de temps aux élèves de l'EMM pour s'approprier les caractéristiques de cette musique souvent inconnue et mieux en ressentir le mode, les rythmes et l'interprétation, la journée des Rencontres a été précédée de deux après-midi de travail à l'École.

Le résultat a été enthousiasmant et enrichissant pour tous : élèves, musiciens parents et public saumurois.

Dal'Ouna est une émanation de l'Association Al Kamandjâti (le violoniste) qui œuvre pour la création d'Écoles de Musique en Palestine et qui anime des ateliers de musique auprès des enfants des camps de réfugiés. Leur action et leur philosophie nous ont



semblé proches des nôtres, c'est-à-dire donner accès à la musique au plus grand nombre et favoriser la pratique d'ensemble.

Nous avons aussi voulu faire de cette journée une action de solidarité. Grâce à l'aide de la Ville de Saumur, ces manifestations musicales ouvertes à tous sont gratuites. Le bénéfice de la vente des programmes et des boissons nous a permis de faire un don à Al Kamandjâti à l'issue de cette journée. •

*Catherine Hernier
Apec de Saumur*

EXPÉRIENCES EN RÉGIONS

La Teste de Buch

SUR LES TRACES DES HÉROS

L'APEC de la Teste de Buch a proposé à 45 élèves de l'école de musique, une sortie au Palais des sports de Bordeaux (le 15 juin 2007) sur le thème « La musique classique au cinéma et la musique de film ».

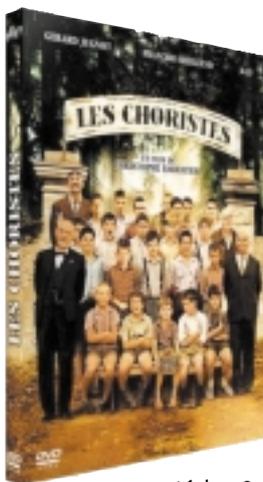
Les élèves et leurs accompagnateurs ont pu ainsi écouter, apprendre à écouter et apprécier différentes musiques de film interprétées par l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine l'ONBA : dans le genre science-fiction, Star Wars et le Beau Danube bleu, extrait de 2001 l'odyssée de l'espace ; dans le genre drame psychologique, Adagietto de la Ve Symphonie extrait du film Mort à Venise et la Liste de Schindler, et enfin dans le genre dessin animé, la Panthère rose et l'ouverture de Guillaume Tell.

Ce concert, d'une heure, a permis aux élèves de partir à la découverte de l'Orchestre et de comprendre la musique. En effet, Monsieur Philippe Béran, à la direction de l'orchestre, a présenté les différents instruments composant l'orchestre, a décomposé la musique expliquant ainsi comment chaque groupe d'instruments participait à la construction d'une ambiance musicale et a montré que chaque héros était caractérisé par un thème musical.

Les enfants ont énormément apprécié cette découverte ludique de la musique qui sera reconduite au cours du dernier trimestre 2007 et on peut parier que désormais ils écouteront les films d'une autre oreille. •



Kathia Chauvet-Bayles
Apec de La Teste de Buch



"LES CHORISTES"

Il n'y a qu'un pas du collège à l'école de musique

Sous l'impulsion de Mme Lesté-Lasserre, professeur à l'école de musique de la Teste de Buch et de M^{mes} Lourenço et Hauquin, professeurs de musique au collège Henri Dheurle de La Teste de Buch, un spectacle sur le thème "les Choristes" a été produit et présenté les 8 et 9 juin 2007. Cet événement avait pour objectif de rassembler des enfants et adolescents pratiquant le chant dans deux contextes différents, de mettre en commun leur expérience et d'échanger sur leur pratique vocale. Ainsi, plus de 100 élèves des cycles 2 et 3 de l'école de musique et de la chorale du collège ont interprété magnifiquement différentes chansons de la bande originale du film "Les choristes", accompagnés par les musiciens de l'EIPB (Ensemble Instrumental du Pays de Buch). Deux soirées exceptionnelles où chant et musique ont été appréciés par plus de 600 spectateurs. Une expérience humaine très enrichissante qui sera certainement reconduite tant elle fut réussie. •

Kathia Chauvet-Bayles
Apec de La Teste de Buch



Editions Combre

Musique d'ensemble

<p>R. Boutry</p>  <p>Paronymes pour clarinette en sib, saxophone ténor et piano</p>	<p>J.-P. Grau</p>  <p>Paysages catalans pour 3, 4 guitares</p>	<p>C.-H. Joubert</p>  <p>La Maison hantée 2, le retour ! pour un ensemble de violons à 4 parties</p>
<p>"Jeux d'ensemble" Collection de duos, trios, quatuors pour un même instrument</p>		<p>"Rencontres" Collection dirigée par P. Bigot</p>
<p>Partita de C. Manen pour 3 violoncelles 10 duos pour violon de A. Germanique</p>	<p>Nouveautés</p>	<p>Suite de 4 danses françaises pour Orchestre junior vent et (ou) cordes ou ensemble de musique de chambre à 4 parties de F. Coiteux</p>
<p>Bardin M.</p>	<p>A l'heure du thé chez les Verdurin pour orchestre à cordes (<i>fin cycle II</i>)</p>	
<p>Jugy P.</p>	<p>Fantaisie latine pour flûte, alto et guitare</p>	

24 bd Poissonnière 75009 Paris - Tél. : 01 48 24 89 24
Catalogue complet sur demande - www.editions-combre.com

EN AQUITAINE

Les rencontres de Bordeaux : parler des réalités des pratiques artistiques

Créer des rencontres et des échanges entre différents domaines ou disciplines, c'est ce que proposent régulièrement nos APEC, en s'investissant dans des colloques, tables rondes qui enrichissent ainsi les travaux des spécialistes et mettent directement les parents d'élèves, élèves en contact avec des interlocuteurs aguerris

Pour contribuer à une meilleure connaissance des pratiques artistiques, l'association PASSAJE, a organisé les premières rencontres sur : "La pratique artistique : entre plaisir et douleur" en novembre 2004 et, forte de son succès (près de 300 participants), a réédité cet événement en novembre 2005 avec le thème "Postures et gestes du danseur et du musicien" avec les participations de membres de l'université de Bordeaux 2,

du CEFEDEM Aquitaine, de Médecine des Arts, d'Accord Cinétique Perception Mouvement et d'autres spécialistes... En décembre 2006, l'aventure se poursuit sur le thème de "La pratique artistique : entre plaisir et douleur" Pratiquer un art devient parfois difficile, voire douloureux et interpelle : Comment tenir et persévérer ? Comment garder et maintenir ce quelque chose qui pousse à continuer ? Comment faire face aux difficultés et aux étapes d'un apprentissage dans le cadre scolaire ? Quelles sont les conséquences du stress et du trac sur le corps et sur la pratique elle-même ? Comment gérer ces maux en évitant les pièges des médicaments ou des drogues ? Entre plaisir et douleur, de la motivation au trac... la pratique artistique "s'est débattue" lors de ce troisième colloque

Pour aller plus loin...

Antoine Pecqueur a effectué un reportage complet de ces 3^{es} rencontres pour "la Lettre du Musicien". Un enregistrement audio a aussi été réalisé.

Propositions de lecture :

Jacques André, *Éduquer à la motivation, cette force qui fait réussir*, L'Harmattan, Paris, 2005.

Jean Broustra, *L'homme promenade*, (roman), Confluences, Diffusion Les Belles Lettres.

Laurent Guirard, *Abandonner la musique ? ! Psychologie de la motivation et apprentissage musical*, L'Harmattan, 1998.

http://www.omf.paris4.sorbonne.fr/article.php3?id_article=498

Les 4^{es} rencontres se préparent

"Enfances de l'art..." société, éducation, santé, enfant, adolescent en difficulté (néo-natalité, psy, handicap), femme, mémoire et expressions artistiques... avec la collaboration de MUSIQUE et SANTE et le soutien de nos fidèles partenaires...

Contacts, intervenants, titre, suggestions, propositions d'ici ou bien d'ailleurs sont attendues... nous proposons un espace de rencontre et d'échanges pluridisciplinaires avec tous les acteurs dans un champ précis que sont les expressions et pratiques artistiques sur une thématique importante en terme de santé publique, de solidarité et d'éducation.

Dates, lieux et programmes seront communiqués à la rentrée.

Contact :

Catherine Brun, brun.cat@wanadoo.fr

CESAM Culture, Anne-Marie Pouget, formaculture@orange.fr

/06 81 82 97 59 / 05 56 51 20 87

Les partenaires

Mairie de Bordeaux, Conseil Général de la Gironde, Conseil Régional Aquitaine, URAPEC Aquitaine, Musée d'Aquitaine, ARACT Aquitaine, CEFEDEM, CMPP de Bordeaux, Conseil local de Santé de la Ville de BX, FNAPEC, Opéra Français de New York, Réseau AGIR 33, Université Victor Segalen Bordeaux 2, URMLA (Union Régionale des Médecins Libéraux d'Aquitaine)

Les soutiens : ADAGE, APDDCA, CHU de Bordeaux, CIJA, Crédit Lyonnais, La lettre du Musicien (revue nationale) La Machine à Lire, L'éducation Musicale (revue nationale), Mollat, Tempéraments, Villa Bohème

DES COLLOQUES ET TABLES RONDES SOUS LE SIGNE DE LA PLURIDISCIPLINARITÉ

En proposant non pas un mais des regards sur les pratiques artistiques, ces rencontres offrent un temps d'échanges et de réflexions. Elles ont pour objectif de répondre aux préoccupations d'artistes débutants, amateurs ou professionnels et plus largement de parents d'élèves, d'enseignants... et de dégager des pistes de réflexion pour ouvrir des dimensions jusque-là peut-être peu envisagées. •

Catherine Brun
PASSAJE

L'association PASSAJE a pour but de favoriser l'éducation artistique et d'en promouvoir les pratiques. Elle joue un rôle important de centre de ressources et de services, de relais de compétences, d'échanges et de mise en œuvre de projets artistiques et culturels.

L'action de PASSAJE est motivée par l'envie et la nécessité de créer un lien entre les anciens élèves et nos partenaires associatifs et institutionnels pour favoriser leur entrée dans le monde professionnel de la culture. PASSAJE est membre de l'URAPEC Aquitaine et de la FNAPEC.

Contact : Catherine Brun, présidente PASSAJE et URAPEC Aquitaine 22 Quai Sainte Croix 33800 Bordeaux
05 56 91 21 42/ 06 74 07 78 43/
passaje@orange.fr/
brun.cat@wanadoo.fr

EN RÉGIONS

Rencontres à venir...

LE CORPS DE L'ARTISTE

PRÉVENIR LA PATHOLOGIE DES MUSICIENS, DANSEURS, CHANTEURS

Table Ronde organisée par l'Association des Parents d'Élèves du Conservatoire d'Aix-en-Provence en partenariat avec l'École de Musique du Pays d'Aix et l'URAPEC

Samedi, 1^{er} décembre 2007 de 14h30 à 16h,
Amphi Cézanne

Centre des Congrès, 14 boulevard Carnot
13100 Aix-en-Provence

Dans le cadre de TEMPO

Forum des Métiers de la Musique et de la Danse
Du 28 Novembre 07 au 1^{er} Décembre 07, à la Cité du Livre et au Centre des Congrès à Aix-en-Provence
(<http://www.forum-tempo.com>)

Comment aboutir à un exercice musical harmonieux, comment prévenir des douleurs :

Echange sur les pratiques artistiques et les problèmes de santé liés au jeu d'un instrument, au chant et à la danse avec des spécialistes.

Intervenants pressentis :

- Mme BARACCO, phoniatre • Sylvine PEGNEY, chanteuse
- Michelle SEGAL, orthodontiste • Philippe CHAMAN, médecine des Arts • M. ROQUIGNY, Kinésithérapeute, Méthode Feldenkrais • Association Bio-Amadeus
- Association Agi-Son

Pour toute information :
www.apec-conservatoire-aix.org

Vivre sa passion, Vivre de sa passion...

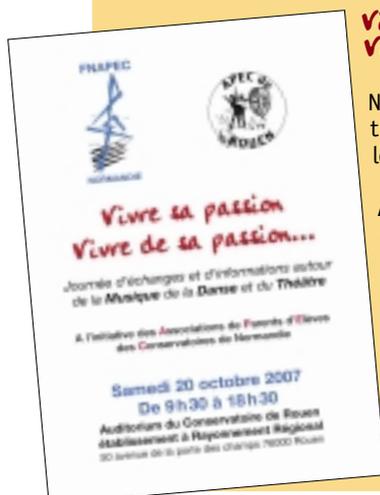
Musiciens, danseurs, comédiens, amateurs ou professionnels...

Les associations de parents d'élèves des conservatoires de Normandie vous invitent le 20 octobre 2007 de 9h30h à 18h30 à l'auditorium du Conservatoire, établissement à Rayonnement Régional de Rouen (CRRR) Les représentants des institutions culturelles locales et nationales viendront vous aider à mieux comprendre les récentes réformes et les nouveaux enjeux culturels qui en découlent et les responsables des centres de formation universitaires et spécialisés vous guideront dans votre parcours d'étudiant.

Vivre sa passion, Vivre de sa passion...

Ne manquez pas cette journée thématique organisée spécialement pour vous !

Attention ! Entrée libre mais nombre limité de places, pensez à vous inscrire ! Soyez les premiers à nous retourner votre formulaire ; il est à votre disposition dans les écoles de musique ou sur www.fnapec.com.



SERVICE PARTAPEC

L'Apec du Havre organise en septembre 2007 la 15^e édition de "la malle à musique", preuve du succès pérennisé de cette manifestation qui se prolonge toute l'année par le service Partapec

ORGANISATION :

- réceptionner pour dépôt, stocker puis proposer à la vente des partitions instrumentales et/ou des manuels de formation musicale d'occasion, en bon état tout de même. Le principe est simple : les manuels devenus inutiles pour certains, serviront à d'autres (2000 références répertoriées).

BUT :

- Aider à diminuer les dépenses des familles liées à la pratique musicale afin de la rendre accessible au plus grand nombre. Les ouvrages déposés sont des occasions, les prix de vente sont réduits, en général 50 % par rapport au prix neuf, selon l'état toutefois.

MOYENS HUMAINS :

- 4 personnes bénévoles à l'année pour les permanences et un coordinateur.

FONCTIONNEMENT :

- plusieurs permanences hebdomadaires durant toute l'année
- En septembre, dès la rentrée après une campagne générale d'information, organisation ponctuelle de "la malle à musique". Sur une demi-journée l'intégralité des stocks est exposée et proposé à la vente.

BENEFICIAIRES :

- élèves, jeunes ou adultes, professeurs, adhérents ou non, avec toutefois priorité certaine à la vente des manuels déposés aux adhérents de l'Apec.

CONTACT :

Joël Berthelin, président de l'APEC du Havre : joel.berthelin@tele2.fr

Le supplément Baccalauréat 2008 vient de paraître

L'éducation musicale

Optimales facultatives, toutes séries
Alfred Bruch | Richard Wagner
Le 1^{er} concert
Johann Sebastian Bach
Johann Sebastian Bach | 1^{er} concert
Johann Sebastian Bach | 1^{er} concert
Johann Sebastian Bach | 1^{er} concert

Enseignement de spécialiste, série L
Richard Wagner
Richard Wagner
Claude Debussy
Claude Debussy
Boris Spontini
Boris Spontini
Joseph Haydn
Joseph Haydn

BACCALAURÉAT 2008

www.leducation-musicale.com
7, cité du Cardinal-Lemoine • 75005 Paris - France
Tél. 01 53 10 08 18 • Fax 01 53 10 85 19

CENTRE

1^{er} Concours National de Saxhorn Euphonium-Tuba Basse à Tours

Dynamiser les classes et permettre aux élèves de se rencontrer pour développer le rayonnement d'instruments en pleine expansion, tels sont les objectifs de ce concours.

Cette première édition (Avril 2007) a connu un beau démarrage avec 57 candidats, venant de toutes les régions de France (Tours, Paris et ses environs, Strasbourg, Nice, Rennes, Bourges, Poitiers, Châteauroux, Bayonne, Nantes, Orléans, Amiens, Bayonne, Villeurbanne...) Le jury était composé d'Ivan Milheit - Philippe Fristsch - François Thuillier - Jean-Luc Petitprez et David Maillot. Nous remercions vivement les membres du jury pour leur professionnalisme, leur disponibilité et leurs conseils avisés prodigués aux candidats.

Nos partenaires ont également été de précieux alliés, tant par leur participation et leur soutien inconditionnel tout au long de la préparation, que lors de la journée même du concours. Leur action a largement contribué au succès de cette première édition et leur générosité a permis de récompenser les candidats avec de nombreux lots, importants tant quantitativement que qualitativement.

Les locaux prêtés par le CRR et CRD se sont particulièrement bien prêtés à la répartition dans les salles de chauffe et les salles d'examen en permettant à chacun de trouver un espace optimum à la préparation et au passage des auditions.

La presse locale s'est fait l'écho de cette journée, dans un article publié dans la Nouvelle République du Centre Ouest. D'un point de vue global, cette première édition est très prometteuse et nous souhaitons vivement que ce concours se pérennise au fil des ans. Un concours tous les deux ans, serait une bonne base afin de permettre, non seulement le renouvellement des candidats, mais également éviter que ce concours s'essouffle, par sa répétition. Envisageons donc, d'ores et déjà, un « numéro 2 », en début d'année 2009 ! •

Stéphane Balzeau, professeur de tuba au CRR Tours.



Les Lauréats 2007

Concours d'ensembles de flûtes à bec

Tous niveaux

22/23 mars 2008

Le Mans - lieu à préciser

Inscriptions et renseignements :

<http://site.voila.fr/dolmetsch/index.html>

Les Récompenses et résultats

• DEM Euphonium/Saxhorn :

1^{er} prix : 1 euphonium : V.Desplantes - Bayonne

2^e prix : 200 € + housse : R. Bissière - Amiens

3^e prix : sourdine Y. WAGNER - Aulnay Sous Bois

4^e prix : CD : Patrick WIBART - Paris

Prix Coup de Cœur : Amélie PRIEUR - Tours

• CFEM Euphonium/Saxhorn :

1^{er} prix Unanimité : 250 € : T.Caudelle - Amiens

1^{er} prix : 250 € : K.Roby - Bayonne

3^e prix : accordeur : A.Aubé - Val Maubuée

• 2^e cycle Euphonium/Saxhorn :

1^{er} prix : 250 € bons d'achat de partitions (éd. Billaudot) + embouchure + pupitre : T. Bourquin - Tours

2^e prix : accordeur + sourdine : E. Ogereau - Angers

3^e prix : accordeur : A.Debord - Poitiers

Prix Coup de Cœur : A. Prieur - Tours

• DEM Tuba

1^{er} prix : 400 € : B. Jusselme - Villeurbanne

2^e prix : 200 € + sourdine : R. Fournier - Amiens

3^e prix : embouchure : P. Vogler - Strasbourg

4^e prix : CD : E. Courait - Paris

• CFEM Tuba :

2^e prix : sourdine + accordeur : N. Lamburé

Bayonne

• 1^{er} Cycle Euphonium/Saxhorn :

1^{er} prix : 50€ bons d'achat de partitions + embouchure + pupitre : M. Nowik - Tours

2^e prix : accordeur + métronome : M. Julien - Amiens

3^e prix : accordeur : F. Chivot - Poitiers

Nos partenaires

- Les éditions Billaudot
- Le magasin Hall Music à Tours
- La Ville de Tours
- L'APEC du CRR de Tours
- L'UDEM
- Le Conseil Général
- La société SML avec les marques Melton et BS
- La société Buffet Crampon avec les marques Courtois et Besson

LA PLUS GRANDE INVENTION
DEPUIS LA
TROMPETTE



la
Trompette
"Petite main"



www.wassermansons.fr

Format réduit - Grand Pavillon
Trigger 1^{er} Piston - Anneau au 3^{ème} Piston

ORCHESTRE FRANÇAIS DES JEUNES

L'OFJ fête ses 25 ans cette année

Réunissant chaque année une centaine d'étudiants de haut niveau sélectionnés dans toute la France, cette formation unique en France a formé 1700 jeunes musiciens au métier de l'orchestre



Stéphane Ouzounoff

Orchestre Français des Jeunes Baroque

L'Orchestre Français des Jeunes a été créé en 1982 à l'image des structures analogues existant à l'époque depuis de nombreuses années déjà dans les pays anglo-saxons. Complétant l'enseignement dispensé en France dans les conservatoires et écoles de musique, l'OFJ propose une formation approfondie au métier de musicien d'orchestre dans des conditions professionnelles.

Chaque année, des auditions en deux tours, auxquelles se présentent 600 à 700 candidats, se tiennent dans toute la France et permettent de constituer un orchestre d'une centaine de musiciens.

Des concerts dans toute l'Europe

Konzerthaus de Berlin, Théâtre des Champ-Élysées, Concertgebouw d'Amsterdam, Philharmonie de Cracovie, Auditorium de Dijon, Philharmonie de Essen, Festivals de la Chaise-Dieu, de Montreux, de Merano, Settembre Musica de Turin...

Au cours de la principale session en été, les étudiants travaillent d'abord une semaine environ en pupitres avec des solistes d'orchestre puis en tutti sous la direction du directeur musical. Enfin, couronnement de ces deux semaines de travail intensif, l'orchestre donne cinq à sept concerts en tournée dans les plus beaux lieux de concerts des orchestres professionnels.

Une seconde session – en hiver ou au printemps – permet aux musiciens de reprendre une partie du programme de l'été et de travailler une ou deux œuvres nouvelles, à l'image d'un orchestre professionnel qui a un répertoire et qui l'enrichit régulièrement. Depuis 2001, les répétitions de l'OFJ ont lieu à l'auditorium de Dijon, l'une des plus belles salles d'Europe.

UN OUTIL DYNAMIQUE AU SERVICE DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

Une enquête récente a montré que 96 % des anciens OFJ se considèrent comme des musiciens professionnels,

que 53 % jouent régulièrement dans un orchestre professionnel et que 97 % d'entre eux jugent l'OFJ utile ou très utile pour former au métier de musicien d'orchestre.

UN OFJ BAROQUE CRÉÉ EN 2006

L'intérêt croissant pour la musique baroque, au cours des vingt dernières années, a conduit à la création de multiples ensembles professionnels, à l'éclosion de nombreux festivals mais aussi à l'ouverture d'un très grand nombre de classes dédiées à ce répertoire dans la plupart des conservatoires.

Pour accompagner ces évolutions, l'OFJ a décidé de créer en 2006 un ensemble dont les objectifs de formation professionnelle et le fonctionnement sont similaires à ceux de la formation symphonique. Le très haut niveau des concerts donnés par cet ensemble, dirigé par Christophe Rousset en 2006 et 2007, a montré la pertinence de cette nouvelle formation. •

Orchestre Français des Jeunes
Tél. : 01 56 40 49 45

Interview de Jean-Claude Casadesus

Pourquoi êtes-vous devenu directeur musical de l'OFJ ?

De tout temps j'ai adoré travailler avec de jeunes gens. Ceux qui ont envie de faire de la musique et qui n'ont pas d'expérience sont de formidables éponges. Ils donnent tout et demandent tout. Et moi j'aime bien tout donner à condition que cela soit réciproque.

Mon métier passe avant tout par la transmission. Il est très enthousiasmant d'être face à des jeunes auxquels on va transmettre le phrasé, une conception, une ligne, auxquels on explique l'histoire racontée par la musique. Ils arrivent avec un idéal et notre but est de leur permettre d'aborder le métier d'orchestre dans les meilleures conditions possibles afin de leur ouvrir les portes d'un univers qui est tout sauf la routine.

Comment travaillez-vous avec les professeurs qui préparent les pupitres avant votre arrivée ?

Ils travaillent avant moi. J'ai un assistant qui fait le lien avec eux et ensuite, quand j'arrive, ils sont prêts. On ne discute pas les œuvres, on les joue. C'est par le geste, par l'œil et par le chant qu'on obtient ce que l'on veut. Pour faire jouer un orchestre, il faut devenir le hautbois, devenir le violon et avec le geste et par la transmission de la pensée, vous permettez au musicien de faire ce que vous voulez entendre.

Que souhaitez-vous transmettre à ces musiciens ?

Il faut créer le désir et ensuite permettre à ceux qui veulent le réaliser de savoir que seules la discipline et la rigueur peuvent y mener. Nous essayons d'être meilleurs le lendemain

que la veille, de nous rapprocher de l'inaccessible étoile. Jouer, c'est merveilleux mais il faut passer par le travail. Ce qui compte, c'est de savoir qu'au bout de la route il y a le plaisir. Ces jeunes gens qui font de la musique à l'OFJ ont eu cette envie et souhaitent la concrétiser dans le partage de la musique d'ensemble.

À Lille, avez-vous embauché des instrumentistes qui étaient passés par l'OFJ ?

Oui, j'en ai embauché quatre qui ont fait partie de l'OFJ, notamment le dernier trompette solo que je viens d'engager.

En quoi un musicien qui passe par l'OFJ sera mieux préparé qu'un autre ?

Je crois qu'il a abordé dans les meilleures conditions possibles le métier d'orchestre. Ce qui dégoûte souvent les musiciens, c'est qu'ils ont de mauvaises conditions de travail et ils ont le sentiment de perdre la foi ou l'idéal qu'ils avaient. Un bon chef d'orchestre est celui qui va donner au musicien le sentiment qu'il va pouvoir donner le meilleur de lui-même.

Les chefs depuis 1982

Jérôme Kaltenbach (1982-1983),
Sylvain Cambreling (1986),
Emmanuel Krivine (1984, 1985,
1987-1991, 2001-2003),
Marek Janowski (1992-1998),
Jesus Lopez-Cobos (1998-2001,
2004), Jean-Claude Casadesus
(2005-2007).



Stéphane Ouzounoff

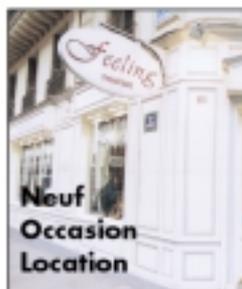
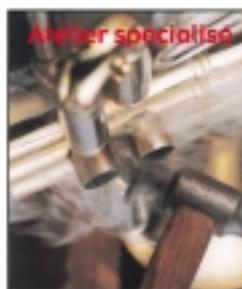
Quels sont les conseils les plus importants que vous donnez à de jeunes musiciens souhaitant intégrer un orchestre ?

Aimez et travaillez pour aimer. Demandez-vous toujours si vous êtes allé au bout de ce que vous pouviez donner. Essayez d'être meilleur non pas que le voisin mais que vous-même. La musique est un idéal, un sacerdoce, ce n'est pas un métier. Dites-vous que jamais la musique ne vous trahira si vous lui donnez tout ce qu'elle attend de vous. ●

Article réalisé par Pierre Barrois - Directeur de l'OFJ



WWW.FEELINGMUSIQUE.COM
61, rue de Rome - 75008 Paris France
Tél. 33 (0)1 45 22 30 80 - Fax 33 (0)1 45 22 40 18
Email : info@feelingmusique.com



ORCHESTRES À L'ÉCOLE

Fête de la musique rue de Rome et à Nogent sur Marne

Le mois de juin, porté par une fête de la musique initiée par Maurice Fleuret et Jack Lang, est propice aux éclats musicaux. Quelques-unes de nos associations ont participé à ces moments festifs, nouvelles occasions de jouer ensemble

A l'école Guy Moquet de Nogent-sur-Marne, tout le monde fait de la musique. De la dernière année de maternelle au CM2, tous les enfants de l'école jouent du violon.

Et alors ?... Alors, ça change la vie"

"le violon, on se sent comme dans du coton", c'est ce que disent les plus petits, "le violon, ça donne l'impression de voler" disent les plus grands.

C'est pas du travail, ça pique, ça pétille, ça fait chaud. On s'en souviendra, toute la vie. Et puis il n'y a pas que ça.

Le violon à l'école, deux fois par semaine pendant 20 minutes, ça fait plus de calme, moins de violence, plus d'exigence envers

soi-même et envers les autres, ça fait plus de respect, moins de chacun pour soi. Et puis ça fait découvrir des choses qu'on ne soupçonnait pas.

Par exemple quand on partage le pupitre avec une fille, on comprend bien que c'est pas parce que les filles ne jouent pas au foot qu'elles n'ont rien à dire. Voilà : le violon ça sert aussi à ça, à se faire respecter à la récré. À ne pas couler en classe. À épater les parents au spectacle de fin d'année. Et aussi à faire de la musique. Mais attention, si on ne met pas bien les doigts là où il faut, ça fait de la musique de sorcière !"

Zoé Varier, France Inter

Vendredi 22 juin 2007 20h



23 classes de violon et 2 classes d'harmonie se sont relayées toute la journée à Nogent-sur-Marne

L'harmonie de Montgeron et les cordes de Nogent-sur-Marne ont joué un morceau en commun : sept classes partageant une pièce musicale sous les regards émerveillés des spectateurs, de Monsieur le Maire et de Madame la Députée.

Outre la musique instrumentale, les enfants ont aussi chanté en s'accompagnant de leur instrument.

COLOPHANE
POUR VIOLON, ALTO, VIOLONCELLE

La colophane Gustave BERNARDEL est toujours fabriquée manuellement et à l'unité, selon sa recette originale.

Une pureté inégalée depuis plus d'un siècle.

SAVAREZ SA
BP 133 - 69643 Caluire et Cedex - France
tel : 4 37 40 32 00 fax : (33) 4 37 40 32 10
www.savarez.fr contact@savarez.fr

Les orchestres à l'école ont été mis à l'honneur par de nombreux médias cette année à l'occasion de la fête de la musique. La rue de Rome fut le point de démarrage de cette grande journée, accueillant Madame la Ministre de la culture et de la communication, Christine Albanel.



Profitons-en pour rappeler à chaque défenseur des Orchestres à l'école qu'il est indispensable de nous fédérer, à l'heure où la reconnaissance de tous arrive. Adhérer à DRaPOS ne coûte que 10 € pour un particulier, 50 € pour une école. Une valeur symbolique à la vue de tous les avantages qu'ils vont apporter à chacun, mais surtout, plus nous serons nombreux, vite, plus les Orchestres à l'école auront la meilleure chance d'être institutionnalisés. Nous comptons tous sur votre implication.

DÉVELOPPEMENT, RAYONNEMENT DES PRATIQUES ORCHESTRALES SCOLAIRES

Une association pour multiplier les Orchestres à l'École

Un site : www.orchestre-ecole.com

Une adresse pour les adhésions : Marie-Laure Paradis
25 rue de la Pelouse 93360 Neuilly Plaisance

e-mail : PARADINOTE@aol.com

CONSEIL d'ADMINISTRATION
de la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves
de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre
Présidents des Unions Régionales

(composition au 2 avril 2007)

PRÉSIDENTE D'HONNEUR

Mme Simone du Breuil

BUREAU

(élection du 1^{er} avril 2007)

PRÉSIDENTE

Mme Claire Crézé

VICE-PRÉSIDENTS

Isabelle Happeday
Fanny Reyre Ménard
Christian Raux

SECRÉTAIRE

Catherine Brun

SECRÉTAIRE-ADJOINTE

Muriel Bellier

TRÉSORIÈRE

Suzanne Marceau

TRÉSORIER-ADJOINT

Martine Mabboux



CENSEUR AUX COMPTES

(élection du 1^{er} avril 2007)

M. François Mayrand
Président honoraire de la compagnie
des commissaires aux comptes de Paris
25 rue de Vanves – 92100 Boulogne
Tél. : 01 46 20 11 89

COMMISSION FEDERALE D'ARBITRAGE

(élection du 1^{er} avril 2007)

Titulaires : Isabelle Happeday (UR Normandie)
Marie Claude Brousse (UR Limousin)
Jacques Benesse (APEC de DAX, UR Aquitaine)
Maryse Druminy (APEC Istres, UR PACA)
Serge Ezdra (APEC du Centre Paris)

Suppléantes :

Mme Fanny Reyre-Ménard - UR Pays de Loire
Lydia Perello (APEC de Lucé, UR Centre)

UNIONS RÉGIONALES

ALSACE

contact : Bureau FNAPEC

AQUITAINE

Mme Catherine Brun
7 rue Ravez – 33000 Bordeaux
Mobile : 06 74 07 78 43
brun.cat@wanadoo.fr

AUVERGNE

Mme Michèle Karim-Drissi
58 route de Lezoux – 63190 Orléat
Mobile : 06 88 31 14 14
Karim-drissi@wanadoo.fr

BOURGOGNE

contact : Bureau FNAPEC

BRETAGNE

Mme Muriel Bellier
L'Arche de Noë – 35740 Pacé
Tél. : 02 23 41 39 33 / 06 22 70 62 44
muriel.bellier@gmail.com

CENTRE

Mme Claire Crézé
57 rue de Reverdy
28000 Chartres
Tél. : 02 37 90 72 60
creze-claire@wanadoo.fr

CHAMPAGNE-ARDENNE

Mme Martine Desvergnès
43 rue Ponsardin – 51100 Reims
Tél./Fax : 03 26 47 23 24

DOM-TOM

Mme Simone du Breuil
La Colombière
69370 Saint Didier-au-Mont-d'Or
orchestrades.org@wanadoo.fr

FRANCHE-COMTÉ

M. Alain Villaume
16 passage Ch de Bernard
25000 Besançon
Tél./Fax : 03 81 81 82 58
a.villaume@wanadoo.fr

PARIS ILE-de-FRANCE-EST

M. Abraham Agoua
15 rue Poirier de Narçay
75014 Paris
Tél. : 01 42 78 71 16
a.agoua@libertysurf.fr

ILE-de-FRANCE-OUEST

M. Christian Raux
1 allée des Impressionnistes
92160 Antony
Mobile : 06 88 05 30 43
chraux@wanadoo.fr

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Mme Marie-Claude Valette
10 rue de l'Émeraude
34070 Montpellier
Tél./Fax : 04 67 22 08 3
valetteja@wanadoo.fr

LIMOUSIN

Mme Marie-Claude Brousse
53 rue Beauséjour
19100 Brive
Tél. : 05 55 87 18 61
mcbrousse@wanadoo.fr

LORRAINE

En cours de désignation

MIDI-PYRENEES

En cours de désignation

NORD-PAS-de-CALAIS

M. Jacques Cechosz
6 rue de l'Epissotte, Mont Lambert
62280 St Martin Boulogne
Tél. : 03 21 80 34 00
jacques.cechosz@laposte.net

NORMANDIE

Mme Isabelle Happeday
24 avenue de l'Ardeche
27200 Vernon
Tél. : 02 32 54 68 35
bicc.happeday@wanadoo.fr

PAYS-de-LOIRE

Mme Fanny Reyre-Ménard
6 boulevard de l'égalité
44100 Nantes
Mobile : 06 18 23 50 08
fanny.reyre-menard@club-internet.fr

PICARDIE

Florence Dizy
16 rue des Jacobins
80000 Amiens
Mobile : 06 82 88 04 40
flo.d59@hotmail.fr

POITOU-CHARENTES

M. Didier Lechartier
22 rue des Arènes Romaines
86000 Poitiers
Tél. : 05 49 55 44 13
Mobile : 06 82 14 03 92
dlechartie@aol.com

PACA-CORSE

Mme Suzanne Marceau
6 B chemin de Quinsanne
13800 Istres
Tél. : 04 42 56 63 03
Mobile : 06 08 23 70 58
suzymarceau@wanadoo.fr

RHONE-ALPES

Mme Martine Mabboux
2850, route de Cordon
74700 Cordon
Tél. : 04 50 58 05 68
mabbouxmartine@yahoo.fr
Mobile : 06 76 84 59 10

Notre métier :

assurer

les instruments

protéger

les musiciens



MUTUELLE D'ASSURANCE DES MUSICIENS
Centre Vauban -Le Rochefort-
201 rue Colbert - 59000 LILLE
Tél. : 03.20.57.91.33 - Fax. : 03.20.74.06.09
E-mail : contact@smamm.com
www.smamm.com

